



126 nouveaux cas confirmés et 44 guérisons

Cent vingt-six (126) cas supplémentaires d'infection au nouveau coronavirus (Covid-19) ont été confirmés au Maroc jusqu'à mardi à 10h00, portant à 4.246 le nombre total des cas de contamination, annonce le ministère de la Santé. Le nombre de cas guéris s'élève à 739 avec 44 nouvelles guérisons, alors que le nombre de décès a atteint 163, après l'enregistrement d'un nouveau décès, précise le ministère sur le portail "www.covidmaroc.ma". Par ailleurs, le nombre des cas exclus après des résultats négatifs d'analyses effectuées au laboratoire est de 26.122, selon la même source.

Le ministère invite les citoyens à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire, ainsi que les mesures préventives prises par les autorités marocaines en faisant preuve de responsabilité et de patriotisme.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9001

Mercredi 29 Avril 2020

Au vu des précautions observées, on pensait en être prémuni

Le Covid-19 s'invite dans les centres d'appel



Page 3

L'OMDH attire l'attention sur la situation des Marocains bloqués à l'extérieur et celle des migrants irréguliers contrariés à l'intérieur



Page 2

Lancement du dispositif des procès à distance à Salé, Oujda et Errachidia



Mohamed Benabdelkader
Le Maroc a franchi une étape décisive en matière de modernisation de son administration judiciaire

Pages 4-5

L'Intérieur rétro pédale au profit des journalistes professionnels



Carte de presse, accréditation de l'employeur et l'aval du gouverneur sont toutefois exigés

Page 5

L'OMDH attire l'attention sur la situation des Marocains bloqués à l'extérieur et celle des migrants irréguliers contrariés à l'intérieur



La situation des migrants et des demandeurs d'asile suscite de plus belle les inquiétudes de l'OMDH qui a lancé un cri d'alarme lors de la dernière réunion de son bureau national.

« Le gouvernement, les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens doivent faire un effort pour prendre soin des étrangers qui vivent parmi nous », a souligné le président de l'OMDH, Boubker Largou, saluant la décision Royale pour que ces étrangers bénéficient du Fonds spécial pour la gestion du Covid-19.

« Nous considérons qu'il faut mettre en œuvre cette décision à caractère humanitaire d'autant plus que nous avons remarqué notamment dans la région de l'Oriental une indifférence à l'égard de cette catégorie de demandeurs d'asile, de réfugiés, de migrants irréguliers ou dont la situation a été régularisée », a-t-il précisé. Pis encore, a-t-il poursuivi, « les autorités avaient regroupé beaucoup d'entre eux dans au moins deux centres, dont le Centre Arkman (à Nador) déjà surpeuplé. Si l'objectif de cette opération est de les protéger et de les prendre en charge, c'est tant mieux, mais s'il s'agit de les expulser vers la frontière, nous appelons les autorités à revenir sur cette décision surtout dans cette conjoncture difficile marquée par la propagation du Covid-19 ». Et d'ajouter : « Nous avons également attiré l'attention sur le fait que l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile à notre pays est toujours en cours et nous demandons de ne pas les expulser, mais de les soumettre au confinement sanitaire pour préserver leur santé

et éviter tout risque épidémique pour nos concitoyens ».

« Dès le début de la crise sanitaire dans notre pays, l'OMDH n'a cessé d'attirer l'attention des autorités compétentes sur la situation des établissements pénitentiaires qui souffrent de la surpopulation d'une part, et de la présence de nombreuses personnes (plus de 40 %) en détention provisoire », a souligné Boubker Largou dans une déclaration à Libé. Et d'ajouter que ce qui a encore alimenté les préoccupations des associations de la société civile est



Inquiétude au sujet du grand nombre des personnes interpellées

la propagation de la pandémie dans de la prison locale d'Ouarzazate, malgré toutes les mesures de précaution prises par la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) pour éviter toute contamination au sein des prisons.

Le président de l'OMDH s'est dit également inquiet au sujet du grand nombre des personnes interpellées pour violation des mesures de confinement et de l'état d'urgence sanitaire d'une part, et pour la diffusion de fake news d'autre part. « Nous appelons à ce que ces personnes soient poursuivies en liberté provisoire pour éviter les encombrements dans les prisons », a-t-il affirmé.

L'une des questions qui taraude les responsables de cette ONG est celle concernant les Marocains bloqués à l'étranger dont la situation empire de jour en jour, notamment les Marocains bloqués aux présides occupés de Sebta et Mellilia. Boubker Largou a appelé les autorités à trouver une solution à ces Marocains et à les rapatrier incessamment.

L'OMDH a également mis en garde contre les coupures des lignes téléphoniques et d'Internet par les entreprises dans le cas où les familles n'ont pas pu payer leurs factures à distance, et reporter cela jusqu'à la fin du confinement sanitaire, en raison de la nécessité de ces moyens pour l'enseignement à distance ou pour la communication avec les membres de la famille. « Nous avons reçu des réclamations à propos de cette pratique, en particulier à Casablanca. Pour cela, nous insistons sur la nécessité de l'arrêter jusqu'à la fin du confine-

ment, pour encourager les gens à rester chez eux durant cette période difficile », a précisé le président de l'OMDH.

S'agissant de l'état d'urgence sanitaire, Boubker Largou a insisté sur la nécessité de respecter les droits de l'Homme dans la mise en application des mesures de couvre-feu conformément aux dispositions des conventions internationales des droits de l'Homme et celles de la Constitution mettant l'accent sur le respect des droits fondamentaux durant l'état d'exception, tout en sachant que l'état d'urgence sanitaire est beaucoup moins grave que l'état d'exception.

Si le président de l'OMDH a exhorté les citoyens à éviter de relayer des fake news et tout ce qui pourrait entraver la mise en œuvre des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire, il a en même temps appelé les autorités à accepter « les critiques objectives » qu'on pourrait y adresser dans le cadre sa gestion de cet état d'urgence, car « la presse et la société civile sont un pilier essentiel pour le succès de ces mesures », a-t-il fait savoir.

Last but not least, l'OMDH a exprimé sa solidarité avec les journalistes qui ont été exclus par le ministère de l'Intérieur d'exercer leurs fonctions durant la période de couvre-feu nocturne depuis le début du Ramadan. « Cette décision a suscité notre surprise d'autant plus que la presse nationale s'est montrée à la hauteur de la situation durant le premier jour de l'état d'urgence sanitaire », a martelé Boubker Largou, tout en se félicitant du fait que le ministère de l'Intérieur ait rectifié le tir.

Mourad Tabet

Le Covid-19 s'invite dans les centres d'appel

“

Au vu des précautions observées, on pensait en être prémuni



L'incertitude, le doute, l'angoisse et la peur. Cette myriade de sentiments entremêlés anime les employés d'un centre d'appel casablancais depuis vendredi dernier, lorsque trois de leurs collègues ont été testés positifs au Covid-19. Parmi eux, la responsable des ressources humaines. « Elle était en contact avec tout le monde », s'inquiète le frère de l'un des employés. Sur demande des autorités, la structure a été fermée et l'ensemble de l'effectif placé en isolement à domicile pour une durée de 14 jours, avec la promesse d'être testé sous 48 heures. 48 heures d'une angoissante, éprouvante et interminable attente. « Mon frère a besoin d'être rassuré. Il a peur de contaminer ses parents », nous confie notre interlocuteur. « Aujourd'hui, il est enfermé dans sa chambre et sort uniquement pour aller aux toilettes en portant un masque », poursuit-il.

Une crainte légitime à bien des égards. A quelques exceptions près, lesdits téléconseillers n'ont pas réussi à la supporter. Si certains ont décidé de respecter la mise sous quarantaine, ce n'est pas le cas de tout le monde. Certains l'ont bravée pour se ruer au CHU Ibnou Rochd. « Nous sommes venus aujourd'hui (dimanche) et il y a d'autres employés qui étaient là hier. Pour l'instant, aucun de nous

n'a encore été testé », s'insurge une employée sur les réseaux sociaux. Elle a également exprimé son incompréhension quant à l'accueil qui leur a été réservé. Si en toute logique, on leur a interdit l'accès au CHU, elle ne comprend pas pourquoi ils n'ont eu pour seul interlocuteur que l'agent de sécurité de l'hôpital, alors qu'il peut y avoir des porteurs du virus parmi eux.

A l'heure où on écrit ses lignes, les tests n'ont toujours pas été réalisés. Pourtant, ces femmes et ces hommes remplissent les conditions d'éligibilité aux tests PCR, définies par le ministère de la Santé dans son plan national de riposte, puisqu'ils ont été en contact avec un cas confirmé d'infection, deux jours avant et pendant que ce dernier était symptomatique. Inextricable, cette situation est d'une part révélatrice des difficultés au moment de réaliser des tests rapidement. Car en plus d'être dispendieux, le Royaume n'en possède pas en illimité ou du moins en quantité suffisante. Et d'autre part, elle met en lumière une profession dont l'activité n'a jamais cessé. A l'inverse des nombreux métiers en sommeil à cause du confinement, les opérateurs des centres d'appel ont poursuivi leur travail en dépit de la crise sanitaire. Il s'agit de pas moins de 70.000 personnes. Mais il convient d'indiquer qu'ils n'y ont pas été forcés. Enfin pas tous.

Dès l'apparition des premiers cas Covid-19 au Maroc, « les salariés ont un peu paniqué. Enormément de certificats médicaux ont été déposés sans oublier les nombreux absents et une grosse vague de demandes de congé », nous explique l'employé d'un « Call Center ». Et d'ajouter: « La direction a eu pour consigne de donner les congés payés aux salariés qui en faisaient la demande. Certains ont prolongé sans solde tandis que d'autres ont décidé d'arrêter de travailler et touchent désormais les 2000 DH de la CNSS ». Conséquence, l'effectif de la plateforme fut quasiment divisé en deux, ce qui a permis au centre d'appel en question de prendre une batterie de mesures préventives : « L'espace de travail a été réagencé. Une position vide a été laissée entre deux bureaux en guise de distanciation. Des distributeurs de gel étaient disponibles à l'entrée. L'effectif du personnel d'entretien fut doublé. Et pas plus de quatre personnes ne pouvaient accéder à l'ascenseur en même temps ».

De toute évidence, l'ensemble des mesures préventives possibles et nécessaires ont été mises en place comme le souligne notre interlocuteur: « Maintenant que j'y repense, nos employeurs ne pouvaient pas faire plus. Ils se sont adaptés au fur et à mesure. Il y a même eu distribution de masque dès le 1er avril ». Et qu'en est-il du

télétravail ? « Dès que le gouvernement a prolongé le confinement, l'option télétravail a été activée. Mais c'était loin d'être évident, car il fallait installer des logiciels sur les ordinateurs et commander des casques spéciaux », nous indique t-il.

Ainsi, à partir du 20 avril, plusieurs salariés ont commencé l'expérience du télétravail mais par vagues. Selon nos informations, la première vague a concerné les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques. Les femmes enceintes ont précédé les employés dont le domicile est éloigné du lieu du travail. Et enfin, ce fut au tour des parents qui avaient des difficultés avec la garde de leurs enfants. « Pour ma part, je commence le télétravail cette semaine. Et je dois vous avouer que j'allais au bureau avec la boule au ventre. Quand un collègue tousse à côté de toi, tu n'es pas du tout serein, en dépit de l'infirmière qui passait contrôler notre température plusieurs fois par jour », conclut notre interlocuteur. Rien d'anormal, d'autant qu'une semaine avant notre conversation téléphonique, une ambulance Covid-19 serait venue transporter une personne infectée dans la structure où il travaille.

Quand bien même le virus a réussi à passer entre les mailles du filet, les opérateurs des centres d'appel contactés par nos soins

sont tous unanimes pour saluer la réactivité de leurs employeurs face à cette crise sanitaire sans précédent. Tous sauf un. Il est père de trois enfants et travaille depuis des années dans un Call Center de la capitale économique. « Déjà, à l'apparition de l'épidémie au Maroc, nos patrons n'ont pas été très réactifs. Les mesures préventives ont tardé à être mises en place. Nous allions au bureau avec des sueurs froides jusqu'au jour où la direction a décidé d'activer le télétravail », raconte ce superviseur de « Call Center ». Aujourd'hui, il est furieux car il doit reprendre le chemin du bureau. « Nos patrons nous sacrifient. A mon sens, le télétravail était efficace, mais la direction nous demande de revenir avec pour simple justification, le retard pris dans les signatures de contrats avec les clients. Mais ce n'est qu'un subterfuge », conclut-il en expliquant qu'il s'est plié à la volonté de ses patrons par manque d'alternative. Avec une famille à charge, il ne peut se permettre de vivre uniquement des deniers de la CNSS. Lors de notre dernière conversation téléphonique, il était dans son bureau, masqué comme l'ensemble de ses collègues. Un masque irritant et dérangeant plus qu'autre chose au moment de passer un appel. « Au bout de 30 minutes, le masque devient insupportable », grogna-t-il.

Chady Chaabi

Lancement du dispositif des procès à distance à Salé, Oujda et Errachidia



Le coup d'envoi du dispositif des procès à distance a été donné, lundi, au Tribunal de première instance à Salé et ce, dans le cadre des mesures nationales visant à endiguer la propagation du coronavirus (Covid-19).

Ce dispositif, qui repose sur l'utilisation des technologies de communication entre les établissements pénitentiaires d'un côté et les juges et les avocats dans les tribunaux d'un autre, s'inscrit dans le cadre des mesures de renforcement de la sécurité sanitaire des détenus et de la famille de la justice, imposées par l'état d'urgence sanitaire dans le but de lutter contre la propagation du nouveau coronavirus au Maroc.

Il intervient, également, dans le cadre de la mise en place des composantes du tribunal numérique, dans le but de renforcer la structure technologique de l'administration judiciaire et fournir des systèmes d'information sécurisés et des programmes liés à la gestion des affaires et des procédures.

"Le procès à distance, qui vise à garder les détenus dans leurs établissements pénitentiaires et les interroger et assurer leur défense à distance, dispose de toutes les conditions nécessaires pour un procès équitable", a assuré le président de la Cour de cassation, président-délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mostafa Farès, dans une déclaration à la presse.

Après avoir soulevé qu'il n'existe aucune différence entre la comparution à distance et le procès normal, il a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, notant que "ces procès sont très équitables et respectent toutes les conditions requises".

De son côté, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a indiqué que la visite au Tribunal de première instance à Salé vise à prendre connaissance des équipements et du matériel numériques mis en place par le ministère à la disposition des tribunaux du Royaume et des établissements pénitentiaires, en vue de lancer le dispositif du



Mohamed Benabdelkader
Le Maroc a franchi une étape décisive en matière de modernisation de son administration judiciaire

procès à distance via la technique de communication numérique.

Nous notons avec satisfaction l'adhésion des composantes de la justice à ce processus, dont les juges, les procureurs généraux et la défense, qui ont organisé des réunions consacrées aux moyens à même de mettre en œuvre ce dispositif, a-t-il relevé.

Les équipes du ministère de la Justice ont procédé dernièrement à la distribution de 91 ordinateurs pour accéder au système des tribunaux du Royaume et 71 autres au profit des établissements pénitentiaires, a fait savoir Mohamed Benabdelkader, notant que le procès à distance est lancé dans le respect total des normes de sécurité des systèmes d'information adoptées et convenues avec la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) relevant de l'Administration de la défense nationale.

Il a, par ailleurs, souligné que le Royaume a franchi une étape décisive en matière de modernisation et de développement de l'administration judiciaire, en

vue d'assurer le droit à la vie et la sécurité sanitaire, entre autres.

Le lancement officiel de ce dispositif a été marqué par la présence du procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, Mohamed Abdennabaoui.

La Cour d'appel d'Oujda et les tribunaux de première instance relevant de son ressort ont, eux aussi, procédé, lundi, au lancement du dispositif des procès à distance, dans le cadre des mesures préventives visant à lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ce dispositif, utilisant les moyens technologiques de visioconférence entre les pensionnaires des établissements pénitentiaires d'un côté et les juges et les avocats dans les tribunaux d'un autre côté, fait partie des mesures préventives visant la protection de la santé des détenus et de l'ensemble des composantes de la famille de la justice, imposées par l'état d'urgence sanitaire.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, ➡➡

►► le procureur général du Roi près la Cour d'appel d'Oujda, Mohamed Aqour, a indiqué que la mise en place de ce dispositif intervient dans le contexte que connaît le Maroc et le reste du monde, marqué par la propagation du Covid-19, et constitue une contribution du système de la justice à la mise en œuvre des mesures préventives visant à endiguer cette pandémie.

Il s'agit de renforcer la sécurité sanitaire des pensionnaires des établissements pénitentiaires et de la famille de la justice, a-t-il souligné, notant que ce procédé permet de déférer devant la justice les personnes placées en détention provisoire sans avoir à les déplacer vers les tribunaux, et ce en utilisant les moyens de communication à distance entre les différents intervenants dans le procès.

Le recours aux audiences à distance a été dicté par les exigences de l'état d'urgence sanitaire et s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de l'ensemble de la famille de la justice aux mesures

préventives visant à lutter contre cette pandémie, a-t-il ajouté en saluant les efforts des responsables de l'administration pénitentiaire, des magistrats, des avocats, des cadres de la justice et techniciens et de l'ensemble des intervenants qui contribuent à la réussite de cette initiative.

La Cour d'appel d'Errachidia et les Tribunaux de première instance relevant de son ressort ont également procédé lundi au lancement du dispositif des procès à distance dans le cadre des mesures visant à faire face à la propagation du nouveau Coronavirus (Covid-19).

Cette initiative, mise en œuvre aussi au niveau des Tribunaux de première instance d'Errachidia et de Midelt, a pour objectif de garantir la continuité de l'action judiciaire et d'imposer le respect de la loi dans cette conjoncture que traverse le Maroc.

Ces procès à distance se déroulent dans le respect total des mesures de protection et de prévention préconisées pour endiguer la propagation du nouveau Coronavirus, notamment en observant la distance de sécurité et

en portant des masques.



Mostafa Farès
Toutes les conditions nécessaires à un procès équitable sont assurées

en portant des masques. Le premier président de la Cour d'appel d'Errachidia, Abdelghani Chagh, a indiqué que le dispositif des procès à distance, qui a été accueilli avec satisfaction par les ordres des avocats au Maroc, est une initiative qui entre dans le cadre des mesures visant à préserver la santé des détenus face au nouveau Coronavirus que peut représenter leur transfert vers les tribunaux.

Il a souligné, dans une déclaration à la MAP, que cette technique est adoptée actuellement pour les affaires urgentes aussi bien au niveau du Tribunal de première instance d'Errachidia que celui de Midelt.

Abdelghani Chagh a relevé que l'importance de ce dispositif réside dans le fait qu'il permet de préserver la santé des pensionnaires des établissements pénitentiaires et en même temps de garantir leurs droits stipulés par la loi.

Pour sa part, le vice-président du Tribunal de première instance d'Errachidia, Abderrahim Tahiri, a indiqué que cette

juridiction a entamé ce lundi le dispositif des procès à distance et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, du procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public et du ministre de la Justice.

Il a rappelé que l'adoption de cette technique a été imposée par les circonstances que traverse le monde et le Maroc, en raison de la propagation du Covid-19 et l'apparition de ce virus dans certains établissements pénitentiaires du Royaume.

Abderrahim Tahiri a relevé que le dispositif permet de protéger la santé des justiciables, des juges et des avocats, tout en garantissant les conditions d'un procès équitable.

Les bâtonniers ont salué cette initiative et proposé d'importantes suggestions pour l'enrichir, estimant que rien n'empêche l'adoption du procès à distance dans le Code de procédure pénale.

L'Intérieur rétropédale au profit des journalistes professionnels

Carte de presse, accréditation de l'employeur et l'aval du gouverneur sont toutefois exigés



Les journalistes, munis de la carte de presse délivrée par le Conseil national de la presse (CNP), sont autorisés à se déplacer pour des raisons professionnelles pendant le couvre-feu nocturne décrété par le ministère de l'Intérieur dès le début du mois de ramadan.

Le ministère de l'Intérieur avait pour rappel établi la liste des professionnels autorisés à se déplacer la nuit entre 19h00

et 5h00, et dans laquelle figurent les « cadres des établissements médiatiques publics et des radios privées », tout en excluant les journalistes de la presse écrite et ceux des autres supports en ligne.

Et suite à une lettre adressée par le président du CNP au ministre de l'Intérieur lui demandant de revoir cette décision, ce département a accédé à cette demande et a décidé d'exempter tous les journalistes, titulaires de la carte de

presse délivrée par le CNP, de la décision d'interdiction de déplacement nocturne durant cette période, pour qu'ils puissent accomplir leurs obligations professionnelles, selon un communiqué du CNP rendu public ce lundi.

En effet, chaque entreprise de presse présente aux services concernés dans les wilayas et les préfectures une liste contenant les noms des journalistes qui travailleront durant la période de couvre-feu nocturne,

accompagnée d'une copie de la carte de presse professionnelle.

Le Conseil national de la presse a, par ailleurs, salué les efforts consentis par le corps professionnel (les éditeurs, les journalistes et les différents groupes travaillant dans le secteur de la presse) pour continuer à exercer cette noble profession dans cette conjoncture difficile marquée par la crise sanitaire, tout en appelant tous les membres de cette profession à poursuivre ces efforts dans le cadre des principes éthiques et professionnels.

Il convient de rappeler que la décision du ministère de l'Intérieur d'exclure certaines catégories de déplacement pendant le couvre-feu nocturne a fortement déplu aux journalistes et au syndicat les représentant, à savoir le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) qui a critiqué ladite décision dans un communiqué rendu public samedi dernier.

Le SNPM a qualifié la distinction entre les journalistes travaillant dans les établissements médiatiques publics et des radios privées et les autres catégories de journalistes de « discriminatoire », étant donné que cette distinction « n'a rien

à voir avec le fait que le corps médiatique marocain soit présent sur le terrain aux premiers rangs pour faire face à cette pandémie ».

« Le SNPM, qui suit l'évolution de cette pandémie depuis le premier jour en publiant un guide pour couvrir cette épidémie sans précédent, tout en soulignant que les journalistes ne peuvent pas couvrir les événements en observant le confinement sanitaire, car cela est incompatible avec la nature de leur travail, ne peut accepter une telle décision discriminatoire », avait souligné le communiqué du SNPM.

Mourad Tabet

Condoléances

Suite au décès du père de Omar Zghari, secrétaire régional du Syndicat national de la presse marocaine à Casablanca, le SNPM présente ses sincères condoléances à Omar Zghari ainsi qu'à tous les membres de sa famille.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Les ressources du Fonds Covid-19 ont atteint 32 milliards et ses dépenses 6,2 milliards de DH

Mohamed Benchaâboun annonce devant la Chambre des représentants que plus de 4 millions de ménages opérant dans l'informel bénéficieront du soutien du Fonds



Les ressources totales du Fonds spécial pour la lutte contre la pandémie du coronavirus ont atteint 32 milliards de dirhams à la date du 24 avril, a indiqué le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun.

Les dépenses du Fonds s'élèvent à 6,2 milliards de dirhams, dont 2 milliards ont été alloués au ministère de la Santé pour l'acquisition du matériel et dispositifs médicaux nécessaires pour faire face à la pandémie, permettant ainsi à cette date l'acquisition de 460 lits de réanimation, 580 lits d'hôpitaux standards et 410 appareils respiratoires, a expliqué le ministre lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants consacrée aux mesures financières et économiques prises pour faire face à la crise du Covid-19.

"Nous veillerons à l'accompagnement du ministère de la Santé avec les moyens financiers nécessaires selon ses besoins en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique dans notre pays", a-t-il souligné, notant que ce fonds permettra également d'apporter le soutien nécessaire à l'économie nationale afin d'absorber les chocs négatifs provoqués par la pandémie, par rapport à la diminution ou l'interruption d'activité dans certains secteurs et la perte d'emplois qui en découlent.

Dans ce sens, Mohamed Benchaâboun a indiqué que des mesures ont été examinées par le Comité de veille économique créé par le gouvernement, en se

basant sur un système de suivi proactif.

Pour les salariés du secteur formel, le ministre a rappelé l'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2.000 DH, de la période allant du 15 mars au 30 juin 2020, en plus des allocations familiales et des prestations de l'AMO, au profit des salariés déclarés à la CNSS, en arrêt temporaire de travail, relevant des entreprises affiliées à la CNSS, qui sont en difficulté à cause de la pandémie. Ces salariés pourront également bénéficier du report du remboursement des échéances des crédits bancaires, à savoir les crédits de consommation et crédits logement, jusqu'au 30 juin 2020.

Conformément aux chiffres obtenus suite aux déclarations formalisées sur le portail de la CNSS pour bénéficier des indemnités accordées à ses adhérents impactés, 132.000 entreprises sur les 216.000 affiliées à la Caisse ont révélé avoir été affectées par la pandémie et déclaré que plus de 800.000 salariés et employés sont temporairement en arrêt de travail. Ainsi, le Fonds Covid-19 mobilisera près de deux milliards de dirhams mensuellement à cet effet, a-t-il dit.

Le ministre a également annoncé que de 4,3 millions de familles opérant dans le secteur informel bénéficieront du soutien du Fonds spécial pour la lutte contre la pandémie du coronavirus (Covid-19).

En réponse à une question orale consacrée aux "mesures financières et économiques prises pour faire face à la crise du Covid-19" à la Chambre des représentants, il a souligné que dans le cadre du soutien des chefs de ménages

disposant d'une carte du RAMED et affectés par les conséquences de la quarantaine imposée, le nombre de familles concernées par ce soutien a atteint environ 2,3 millions de ménages, dont 38% sont issus du milieu rural.

Des équipes spécialisées ont été ainsi mobilisées pour mener à bien cette opération tant dans le domaine de l'informatique que financier, ainsi que des programmes informatiques ont été développés en un temps record, tout en faisant du téléphone portable, le moyen de communication avec les chefs de ménages, a-t-il indiqué, relevant qu'environ 16.000 points de distribution des aides ont été mis à disposition, y compris les guichets automatiques.

Le ministre a, dans ce sens, noté que cette opération a permis, jusqu'au dimanche 26 avril, de distribuer plus de 80% des aides financières aux ménages concernés sur tout le territoire marocain, y compris le milieu rural et ce, dans le respect total des conditions sanitaires imposées, faisant observer que ce processus est toujours en cours de réalisation.

S'agissant du soutien des familles opérant dans le secteur informel et qui ne bénéficient pas du régime RAMED, avec une indemnisation similaire à celle dont ont bénéficié leurs homologues disposant de ladite carte, Mohamed Benchaâboun a expliqué que le nombre de ménages concernés par cette opération s'est élevé à 2 millions ménages, après le contrôle de la cohérence des déclarations déposées sur le site "www.tadamoncovid.ma", soulignant que la distribution effective de ces aides a déjà commencé à partir du jeudi 23 avril.

Par ailleurs, le Comité de veille économique a pris un ensemble de mesures en faveur des entreprises touchées par cette pandémie, notamment les TPME, les PME et les professions libérales, a souligné le responsable gouvernemental.

Parmi ces mesures figurent le report du remboursement des échéances des crédits bancaires et celles liées aux crédits leasing jusqu'au 30 juin et l'activation

d'une ligne supplémentaire de crédit par la Caisse centrale de garantie (CCG) au profit des entreprises dont la trésorerie s'est détériorée en raison de la baisse de leur activité, y compris celles travaillant dans le secteur immobilier, a-t-il dit.

Ces mesures ont été très largement appréciées, tant par les personnes physiques que par les entreprises, a souligné le ministre, notant, à ce titre, que les statistiques, jusqu'au vendredi 24 avril, portent sur les demandes de report du remboursement des échéances des crédits bancaires et celles liées aux crédits leasing qui se sont élevées à 416.000 demandes, portant sur 33 milliards de dirhams.

Outre les 310.000 demandes qui ont été traitées et acceptées, 5% ont été rejetées et les autres demandes sont encore en phase d'étude, a ajouté Mohamed Benchaâboun.

Concernant les prêts exceptionnels garantis par l'Etat à travers Damane Oxygène, mis en place pour soutenir les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 millions de dirhams, ils ont atteint 9000 prêts d'un montant total dépassant 3,7 milliards de dirhams, dont 124 ont été rejetés, soit moins de 1,5%, a-t-il fait savoir.

Il a été également permis aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 millions de dirhams, de bénéficier, si elles le souhaitent, du report du dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 juin 2020, outre le report de la date de déclaration des revenus pour les personnes physiques qui le souhaitent, de fin avril au 30 juin 2020, a-t-il noté.

Ces mesures concernent également l'exonération de l'Impôt sur le revenu sur chaque indemnité complémentaire versée au profit des salariés affiliés à la CNSS par leurs employeurs, dans la limite de 50% du salaire net mensuel moyen et la mise à la disposition des auto-entrepreneurs touchés par la crise du "Covid 19" d'un prêt sans intérêt qui pourrait atteindre 15.000 dirhams, entre autres, a conclu le ministre.

L'utilisation de la LPL n'affectera pas le niveau de la dette publique

Le ministre a, par ailleurs, affirmé, que l'utilisation par le Maroc de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) pour le tirage de trois milliards de dollars n'affectera pas le niveau de la dette publique.

"Ce montant n'affectera pas le niveau de la dette publique, ce qui constitue une nouvelle sans précédent dans les relations financières du Maroc avec le FMI", a-t-il déclaré en rappelant que ce tirage s'inscrit dans le cadre de l'accord relatif à la LPL, conclu avec le Fonds monétaire international en 2012 et renouvelé pour la troisième fois en décembre 2018, dans le but de l'utiliser comme assurance contre les chocs extrêmes, comme celui que connaît le monde actuellement.

Le tirage va permettre d'atténuer les effets de cette crise sur l'économie nationale, et la préservation des réserves de devises à des niveaux confortables permettant de consolider la confiance des investisseurs étrangers et des partenaires bilatéraux du Maroc et multilatéraux dans l'économie nationale.

Poursuite de l'opération de distribution des aides alimentaires du Ramadan



Dans la continuité de l'élan national de lutte contre les effets du Covid-19 initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et en application des Hautes instructions du Souverain, la Fondation Mohammed V pour la solidarité poursuit la 21^{ème} édition de l'opération d'aide alimentaire du Ramadan.

Au vu du contexte inédit dans lequel elle se déroule et conformément aux directives de Sa Majesté le Roi, la Fondation a opéré un renforcement des moyens afin d'élargir la couverture des foyers bénéficiaires du soutien alimentaire. L'effectif global a été augmenté à 600.000 foyers (soit 100.000 foyers supplémentaires par rapport à l'édition précédente), pour un investissement global de 85 millions de dirhams (achat des denrées et logistique).

Organisée avec le soutien financier du ministère de l'Intérieur, de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et du ministère des Habous et des Affaires islamiques, et le concours de l'Entraide nationale, du ministère de la Santé, de la Gendarmerie Royale, des œuvres sociales des FAR (DGSS), de la Promotion nationale, des Forces auxiliaires et des autorités provinciales et locales, cette opération consiste en la distribution de paniers composés de sept produits essentiels, à savoir 10 kg de farine, 4 kg de sucre, 250 gr de thé, 1 kg de lentilles, 1 kg de vermicelle, 5 l d'huile et 800 gr de concentré de tomates à 600.000 familles démunies, dont 459.504 dans le milieu rural.

Elle est assurée par les caïdats dans le cadre des comités locaux qui veillent à informer les chefs des familles bénéficiaires et à organiser la remise de l'aide alimentaire directement auprès des foyers, en porte à porte.

Dakhla-Oued Eddahab

L'opération nationale de distribution alimentaire "Ramadan 1441", initiée par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, a profité à 11.586 familles dans la région Dakhla-Oued Eddahab, soit une hausse de 1.586 ménages par rapport à l'an dernier.

Le nombre de ménages bénéficiant de cette action solidaire à la province d'Oued Eddahab s'élève à quelque 6.236, soit une augmentation de 836 familles par rapport à l'année dernière. Dans la province d'Aousserd, un total de 5.350 familles (+750 sur an) a bénéficié de cette action de solidarité lancée samedi sous la supervision des autorités locales.

Taza

17.680 familles ont bénéficié de l'opération de soutien alimentaire "Ramadan 1441" dans la province de Taza, en hausse de 2.260 ménages par rapport à l'année précédente.

Cette opération, initiée par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, a touché cette année les populations de trois nouveaux Pachaliks en l'occurrence Aknoul, Oued Amlil et Tahla.

Au niveau urbain, la ville de Taza a totalisé 1.480 familles bénéficiaires suivie de Tahla (400 ménages), Oued Amlil (300) et Aknoul (200). Les 15.300 ménages restants sont issus du monde rural et répartis sur les douars relevant des cercles de Taineste, Oued Amlil, Aknoul, Taza et Tahla.

Cette action de solidarité, destinée à apporter aide et réconfort aux catégories sociales les plus vulnérables, notamment les veuves, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, a été supervisée par une commission provinciale et les autorités locales, pour mieux acheminer ces aides aux domiciles des bénéficiaires, conformément aux mesures préventives contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Rhamna

Le nombre des familles bénéficiaires de l'opération de distribution alimentaire "Ramadan 1441" dans la province de Rhamna s'élève à 7.650 ménages, soit 1.650 foyers supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Ainsi, l'opération bénéficie à 7.200 ménages dans le monde rural et à 450 familles en milieu urbain au niveau de la province.

Au cours des deux derniers jours, 75% des paniers de soutien alimentaire ont été distribués au profit des personnes et des familles vivant en situation de précarité, notamment les veuves, les per-

sonnes âgées et les personnes en situation de handicap, en vue d'atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie du Covid-19.

Ifrane

5.169 familles ont bénéficié de l'opération de soutien alimentaire "Ramadan 1441" dans la province d'Ifrane, contre 4.500 ménages l'année précédente.

Initiée par la Fondation Mohammed V pour la solidarité, cette opération a profité à 600 familles issues du milieu urbain et 4.569 en milieu rural.

Chtouka-Ait Baha

Le nombre de ménages bénéficiant de l'opération de distribution alimentaire Ramadan 1441 au niveau de la province de Chtouka-Ait Baha s'élève à 10.378 en milieu rural et urbain, soit 1.328 familles de plus par rapport à la précédente édition.

Sur ce total, 7.800 ménages bénéficiaires sont issus du milieu rural, alors que le nombre des familles ciblées en milieu urbain est de 2.578.

Dans ce cadre, chaque famille a reçu un panier composé de sept produits essentiels (10 kg de farine, 4 kg de sucre, 250 g de thé, 1 kg de lentilles, 1 kg de vermicelle, 5 litres d'huile et 800 g de concentré de tomates).

La distribution s'est effectuée dans le respect des consignes sanitaires et de protection, selon le protocole et les modalités adoptés par les autorités locales.

Des drones à Témara pour veiller au respect des mesures préventives



Le groupement des ingénieurs géomètres topographes "Beti", en collaboration avec les autorités territoriales et la Sûreté nationale, a lancé, lundi à Témara, des drones pour veiller au respect de l'état d'urgence sanitaire.

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, "Beti" a proposé de déployer des drones dans la ville de Témara pour s'assurer du bon respect des mesures de confinement, notamment l'interdiction

des déplacements nocturnes tout au long du mois sacré de Ramadan.

"Le groupement des ingénieurs géomètres topographes a préalablement travaillé auprès de la préfecture de Témara dans le domaine de la collecte de données en masse", a déclaré, à la presse, Abdelhak Essadiki, ingénieur topographe, membre du groupement Beti, notant que les autorités locales de la commune ont, une fois de plus, sollicité le groupement Beti pour

apporter l'aide nécessaire dans la détection des rassemblements et groupements de personnes par le biais de drones déployés dans la ville.

"Pour lutter contre cette situation, les drones utilisent deux technologies", a-t-il affirmé, expliquant qu'il s'agit dans un premier lieu de drones équipés de caméras visuelles à haute précision, permettant de déceler rapidement les mouvements des personnes, de les voir de près et même de

les dissuader de rester dehors.

Dans un second lieu, explique le topographe, il s'agit d'équiper les drones de caméras thermiques très précises, qui permettent de détecter la température corporelle, et donc les personnes et ce, même dans le noir le plus total.

"Les coordonnées géographiques sont directement transférées aux autorités territoriales et à la sûreté nationale via les applications de localisation, qui peuvent à ce moment se déplacer directement à la zone du rassemblement", a relevé l'ingénieur.

Pour sa part, l'ingénieur topographe, membre du groupement Beti, Abderrahmane Iraqi, a mis en relief la praticité des drones, notamment en cette période de crise sanitaire, notant que les drones peuvent se déplacer partout et sans obstacles.

Concernant les caractéristiques techniques, les drones peuvent s'élever à une hauteur de 500 mètres, dans un rayon d'un kilomètre et sur une durée de 30 minutes, a-t-il précisé. Beti est un groupement de quatre entreprises d'ingénieurs géomètres topographes, dont l'objectif est de relever les défis technologiques à travers la recherche de synergie, la fédération des ressources humaines, la mutualisation des moyens matériels et la répartition de l'effort d'investissement.

Beti s'est doté d'un système d'acquisition de données géographiques 3D composé de drones, de scanners et d'un système de cartographie mobile (MMS), ainsi que d'une solution complète de logiciels permettant de produire des données fixes et mobiles pour alimenter les SIG et gérer les cycles de vie des ouvrages avec le BIM.

4.222 individus interpellés en une seule journée

Les opérations sécuritaires menées pour imposer l'état d'urgence sanitaire, décrété pour enrayer la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), ont permis l'interpellation, au cours des dernières 24h, de 4.222 individus, dont 2.215 ont été placés en garde à vue à la disposition des enquêtes préliminaires ordonnées par les parquets compétents, alors que les autres ont été soumis aux procédures d'investigation, de pointage et de vérification d'identité.

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a indiqué, lundi dans un communiqué, que depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par les pouvoirs publics, il a été procédé à l'interpellation d'un total de 76.907 personnes au niveau de l'ensemble des villes du Royaume, dont 40.752 ont été déferées devant les parquets compétents après la procédure

de la garde à vue.

Ces interpellations se répartissent selon les préfectures de police et la sûreté régionale et provinciale comme suit: préfecture de police de Casablanca (10.243), préfecture de police de Rabat (9.828), préfecture de police de Kénitra (8.496), préfecture de police de Marrakech (7.107), préfecture de police d'Oujda (6.351), préfecture de police d'Agadir (4.824), préfecture de police de Tétouan (4.250), sûreté provinciale de Salé (4.118), préfecture de police de Meknès (4.000), préfecture de police de Béni Mellal (3.194), préfecture de police de Fès (2.409), préfecture de police de Tanger (2.287), sûreté provinciale d'El Jadida (2.252), préfecture de police de Settat (2.094), sûreté provinciale d'Ouarzazate (1.426), préfecture de police de Laâyoune (1.409), sûreté régionale de Taza (867), sûreté régionale d'Errachidia



(836), sûreté provinciale de Safi (648) et sûreté régionale d'Al Hoceima (268).

La DGSN assure, dans ce cadre, que ses services conti-

nueront d'intensifier les opérations de contrôle dans toutes les villes et de coordonner leurs interventions avec les différentes autorités publiques en vue d'im-

poser l'application stricte et ferme de l'état d'urgence, à même de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyens.

Le cri de détresse des femmes confinées et violentées

La FDLF annonce avoir reçu 240 appels de détresse depuis le début de la mise en quarantaine

La Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) a annoncé avoir reçu, du 16 mars au 24 avril, 240 appels téléphoniques de la part de 230 femmes des différentes régions du Royaume pour signaler des actes de violence pendant le confinement.

La Fédération a indiqué, dans un communiqué, qu'en matière de suivi de la violence à l'égard des femmes, un total de 541 actes de violence a été enregistré contre ces femmes, soulignant que la violence psychologique a représenté le taux le plus élevé avec 48,2%, suivie de la violence économique avec 33% et la violence physique dont le taux a dépassé 12%, en plus de certains cas de violence sexuelle.

Les cas d'expulsion du domicile conjugal enregistrés nécessitent une intervention pour fournir un service d'hébergement aux femmes, indique la FLDF, notant que ce service connaît certains problèmes majeurs, à savoir une grave pénurie des centres spécialisés en la matière et la difficulté du transport entre les villes et à l'intérieur de la même ville, en raison de l'état d'urgence sanitaire, en plus de la problématique de la désinfection, des analyses et de la propagation de la pandémie.

Selon des données recueillies, fait observer la Fédération, la violence conjugale représente 91,7% des formes de violence durant le confinement sanitaire, suivie de la violence familiale (4,4%).

Dans ce même contexte, la Fédération a fourni à travers le réseau Injad contre la violence basée sur le genre au cours de cette période, un total de 492 services répartis entre écoute, conseil et soutien psychologique, en plus de l'orientation, de l'intervention, de la coordination et de la coopération avec divers acteurs institutionnels et autres, afin d'autonomiser les femmes à partir d'un certain nombre de services, notamment, l'hébergement, en plus du lancement de plusieurs campagnes de sensibilisation et de solidarité régionales et nationales.

Pour ce qui est de la solidarité, ajoute le communiqué, les centres de la Fédération et leurs membres sont impliqués au niveau national, régional et local, avec les réseaux "Injad contre la violence basée sur le genre" et "Femmes solidaires", dans l'opération d'octroi d'une assistance matérielle qui a directement bénéficié à 908 femmes sur le territoire national, à savoir les femmes cheffes de familles, pour les familles qui



travaillent dans le secteur informel et qui vivent dans des conditions de précarité, de pauvreté, de violence et de discrimination pendant la situation sanitaire actuelle.

"La Fédération a accompagné 415 femmes, à travers notamment l'aide sociale, pour les assister dans les procédures de dépôt des demandes pour bénéficier

des subventions accordées par les autorités publiques aux catégories travaillant dans le secteur informel", note la même source.

La Fédération a, en outre, appelé les départements compétents à prendre des mesures urgentes afin d'éviter toute aggravation des violences faites aux femmes et renforcer les mesures prises en la matière.

Des paniers de légumes livrés à domicile à Agadir

Un nouveau service visant à restreindre les rassemblements sur les marchés



Depuis le premier cas positif du Covid-19 enregistré au Royaume, des mesures draconiennes ont été mises en place pour éviter la propagation de la pandémie.

"Interdiction de sortir sans attestation", "port obligatoire des masques de protection" et surtout "éviter les rassemblements dans les lieux publics", figurent parmi les mesures préventives

adoptées par les autorités compétentes et toute infraction à ces règles expose ses auteurs à des poursuites judiciaires.

Pour éviter les déplacements, plusieurs Agadir ont opté pour la livraison à domicile de légumes et fruits, un service garanti par plusieurs sociétés, dont "9iff Lhna".

"Le concept a été créé il y a plus d'une année et a été destiné principalement aux personnes

qui ne souhaitent ou n'ont pas le temps pour faire leurs courses aux marchés, ou encore ceux qui préfèrent dispenser leurs parents âgés de cette corvée", a indiqué à la MAP, le dirigeant de la société, Khalid El Boukary.

"Après l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, nos clients sont devenus de plus en plus nombreux, puisque la majorité des citoyens évitent de sortir

(sauf dans les cas extrêmes) et d'être en contact avec d'autres personnes", précise le jeune homme.

La procédure est simple, le client peut commander via le site internet, les applications "WhatsApp" et les réseaux sociaux, ou encore par un simple appel téléphonique. Le client a le choix entre des paniers suggérés qui contiennent l'essentiel des fruits et légumes utilisés dans chaque foyer marocain, ou un "panier personnalisé".

S'agissant de l'approvisionnement, Khalid El Boukary explique qu'il s'effectue d'une manière quotidienne en vue de garantir des produits frais aux clients, notant aussi que la livraison est gratuite et le paiement peut se faire directement ou par virement bancaire, pour les gens qui préfèrent ne pas toucher la monnaie en ces temps de pandémie.

Concernant les mesures de sécurité, le gérant confirme "qu'elles ont été toujours prises très au sérieux même avant cette pandémie". Les légumes sont lavés, conservés dans des pla-

teaux jetables et enroulés dans un fil alimentaire. En outre, la voiture de livraison est désinfectée constamment et le personnel veille à l'application stricte des règles sanitaires, a-t-il poursuivi.

Pour le mois sacré de ramadan, le service a mis à la disposition de la clientèle les produits de large consommation pendant ce mois tels que les fruits secs et l'ensemble des produits indispensables pour la préparation des plats marocains rama-danesques (Harira, Slou, Chebakia, Briwat...), note M. El Bakoury rappelant que la Société veille également à créer une dynamique socioéconomique dans la région et encourage les coopératives en commercialisant leurs produits du terroir.

Et comme la solidarité et l'entraide sont des valeurs enracinées au sein de la société marocaine, le service distribue quotidiennement (même avant le confinement) des paniers aux familles nécessiteuses en coordination avec les autorités locales de la région Souss-Massa, a tenu à rappeler ce jeune gérant.

Les populations rurales de Chichaoua donnent l'exemple

En confinement avec un haut degré de conscience



Les populations rurales de la région Marrakech-Safi, en particulier la province de Chichaoua, continuent de faire montre d'un haut degré de conscience en cette période de confinement, donnant ainsi un exemple éloquent de l'engagement infaillible et de l'esprit de responsabilité nécessaires dans de pareilles circonstances pour faire face au Covid-19.

Durant la période de confinement, les habitants de la commune de Nfifa, dans la province de Chichaoua, ont, à l'instar des populations des autres collectivités territoriales de la province, répondu à l'appel en réduisant leurs mouvements et déplacements, faisant preuve d'une prise de conscience exemplaire des mesures préconisées par les autorités sanitaires pour la lutte contre la pandémie.

Un silence inhabituel s'est emparé de cette partie du territoire national connue, pourtant, pour ses activités agricoles et la fréquence des déplacements de ses habitants vers les centres urbains situés à proximité, donnant lieu à une scène

qui laisse de première vue le visiteur croire se trouver devant un village fantôme.

Cette scène exceptionnelle traduit, pourtant, le sérieux nécessaire dans de pareilles situations, la forte mobilisation et la prise de conscience de la population locale, très convaincue que le respect scrupuleux des consignes du confinement sanitaire demeure le moyen le plus efficace susceptible de circonscrire la propagation de la pandémie.

Et puisque l'état d'urgence sanitaire ne signifie aucunement un arrêt de la dynamique économique à l'échelle de la province, qui regorge de potentialités naturelles et agricoles importantes, une large partie de la population locale poursuit ses activités agricoles de subsistance, en dépit de la forte dépendance aux conditions climatiques.

En effet, les agriculteurs dans cette commune continuent leurs activités de travail du sol, d'élevage et d'irrigation afin de subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles et ce, dans le respect strict des directives et des consignes préco-

nisées par les autorités compétentes.

Par ailleurs, et compte tenu de l'importance des actions caritatives dans une telle conjoncture ainsi que de leur rôle dans la consécration des valeurs de solidarité et d'entraide ancrées dans la société marocaine, des acteurs de la société civile ont procédé, en coordination avec les autorités locales, au lancement d'une campagne visant à assurer l'approvisionnement des douars relevant de la commune de Nfifa en denrées alimentaires de base.

Cette initiative tend à éviter le déplacement des habitants et des agriculteurs vers les centres urbains les plus proches, comme la ville d'Imintanout, pour s'approvisionner et ce, afin de contribuer aux efforts consentis pour enrayer la propagation du nouveau coronavirus, en limitant au maximum la circulation.

La société civile locale a également lancé des campagnes de sensibilisation à grande échelle, en utilisant des haut-parleurs, pour appeler les citoyens à se conformer aux consignes de prévention et de

précaution et à ne quitter leurs domiciles que dans les cas d'extrême nécessité.

Outre ces opérations de sensibilisation, les acteurs associatifs ont mené des actions de soutien en faveur des familles nécessiteuses, alors que les autorités concernées ont lancé une vaste opération de désinfection et de stérilisation des services et administrations au niveau de la commune de Nfifa.

Pour leur part, les élèves de cette commune ont fait montre d'une volonté et d'un engagement forts pour faire face à cette pandémie, à travers le confinement et la poursuite des cours à distance, grâce aux moyens télévisuels et plateformes numériques, mis en place à cette fin par le ministère de tutelle.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, le président de l'Association "Ait Talmest" pour le développement et la coopération, Saïd Amakrouz, a indiqué que les mesures de confinement sanitaire ont changé radicalement la vie quotidienne des habitants de la commune, ajoutant que cela n'a

pas entravé la poursuite des activités telles que l'agriculture et le pâturage.

Il a relevé que les ménages ont fortement adhéré à l'organisation de l'opération d'approvisionnement au niveau du souk hebdomadaire et ce, en coordination avec les autorités locales, en désignant des personnes qui seront chargées de l'achat de tous les produits et denrées de base dont ont besoin les familles. Et d'ajouter que les autorités locales se sont mobilisées, aux côtés de la société civile, pour prêter main forte aux catégories en situation de précarité dans les douars de la commune, notamment les veuves, les personnes âgées et les personnes à besoins spécifiques, notant que des aides alimentaires ont été distribuées à 54 veuves, dans un premier temps, dans la perspective de toucher 360 familles nécessiteuses.

Saïd Amakrouz n'a pas manqué de saluer la forte mobilisation et l'esprit de volontariat des jeunes dans les douars de la commune pour assister les personnes concernées dans les procédures relatives à l'aide financière octroyée par l'Etat aux bénéficiaires du RAMED et aux ménages affectés par les effets socioéconomiques de la pandémie du Covid-19.

Ainsi, cette commune rurale n'aurait pas réussi la mise en œuvre effective des mesures de confinement sanitaire sans la fédération des efforts des autorités locales, des jeunes volontaires et des acteurs associatifs, qui ont uni leurs forces et resserré les rangs pour venir en aide, les uns aux autres, en cette conjoncture difficile.

Cette situation exceptionnelle a, certes, contraint les populations rurales de la province à rester chez elles pour garantir leur sécurité sanitaire, et à respecter la distanciation sociale, mais ce contexte si particulier a offert aussi l'occasion pour la consécration des valeurs de solidarité afin de venir en aide aux catégories vulnérables, notamment en ce mois béni de Ramadan.



Le monde franchit le cap symbolique de trois millions de cas

Le monde a franchi lundi le seuil symbolique des trois millions de cas recensés du nouveau coronavirus et Donald Trump a de nouveau accusé la Chine d'avoir mal géré la pandémie, allant jusqu'à évoquer une possible demande de réparations.

Encouragés par un ralentissement des contaminations, plusieurs pays européens et une dizaine d'États américains ont amorcé, en ordre dispersé et parfois dans la polémique, une sortie prudente du confinement.

Avec près d'un tiers des cas et plus de 56.000 des 210.000 victimes mondiales, les États-Unis sont de loin le pays le plus touché mais il existe de fortes disparités régionales entre les zones rurales très peu concernées et la région de New York par exemple, épicentre de la crise.

Les autorités locales, gouverneurs en première ligne, abordent donc chacune à son rythme les mesures de redémarrage d'une économie qui, comme partout, souffre cruellement des mesures de confinement.

"Nous voulons qu'ils le fassent le plus vite possible mais en toute sécurité", a déclaré Donald Trump lors d'un point de presse à la Maison Blanche, en espérant voir de nombreuses écoles rouvrir avant les vacances d'été.

Désireux de faire oublier des propos malheureux sur des injections de "désinfectant", le président américain s'est fait discret ce week-end, mais a renoué lundi avec un exercice quasi quotidien depuis le début de la crise.

Il en a profité pour attaquer à nouveau la Chine, où le nouveau coronavirus est apparu. La maladie "aurait pu être arrêtée à la source", a-t-il assuré, en évoquant une possible demande de ré-

paration de plusieurs milliards de dollars.

"Nous n'avons pas encore déterminé le montant final", a-t-il ajouté sans plus de précisions.

Le président a également défendu les progrès réalisés par les États-Unis en matière de dépistage, alors que des chercheurs d'Harvard ont estimé que le pays n'avait pas les capacités suffisantes pour entamer son déconfinement au 1er mai.

Cela n'a pas empêché plusieurs États de franchir le pas. Les restaurants de l'État de Géorgie, dans le sud, ont rouvert leurs portes lundi. A Atlanta, Kim Kaseta s'est régalée d'oeufs et de saucisses, devant un serveur masqué et dans une salle quasi vide. Peu importe, "nous avons besoin de contacts humains", estime cette coiffeuse de 64 ans.

Restaurants, musées, cinémas et théâtres texans pourront eux rouvrir vendredi, à 25% de leur capacité.

Dans l'État de New York, à l'inverse, le confinement restera en vigueur au moins jusqu'au 15 mai, une décision approuvée à une majorité écrasante de la population locale -- 87%. Ensuite, "il faudra être malin", a jugé le gouverneur démocrate Andrew Cuomo.

Autre pays fédéral, le Canada présente les mêmes écarts: si le Nouveau-Brunswick (est) a rouvert parcs et plages, les écoliers du Québec ne retrouveront les salles de classe que le 11 mai et le 19 à Montréal.

En Europe, où la pandémie marque le pas, le Premier ministre britannique Boris Johnson, lui-même atteint du virus et de retour aux affaires lundi, a appelé ses concitoyens à la patience.

"Si ce virus était un assaillant, un agresseur inattendu et invisible, et je peux vous dire de ma propre expérience que c'en est un, ce serait le moment où nous avons commencé à le maîtriser au sol. (...) Mais c'est aussi un moment de risque maximum", a-t-il expliqué.

Ailleurs sur le Vieux Continent, à la faveur de l'embellie observée ces derniers jours, conséquence des sévères restrictions de mouvement imposées depuis plus d'un mois, plusieurs pays ont déjà allégé le confinement.

La Norvège a rouvert lundi des

écoles. Une semaine après les "barnehager" qui font office de crèches et de maternelles, c'est au tour des enfants de six à dix ans de retrouver les bancs de l'école, dans des classes réduites à 15 élèves.

Les Suisses ont pu recommencer à aller chez le coiffeur ou le fleuriste. En Allemagne et en Autriche, une grande partie des commerces ont rouvert, avec de stricts mots d'ordre de "distanciation sociale" et à grands renforts de masques.

En Espagne, après six semaines cloîtrés chez eux, les enfants peuvent depuis dimanche recommencer à jouer dans la rue, avec un certain nombre de restrictions. Le confinement a été prolongé jusqu'au 9 mai inclus et le gouvernement devait présenter mardi son plan d'assouplissement.

La France devait dévoiler aussi mardi sa stratégie en vue du déconfinement, qui doit débuter le 11 mai.

Sous un doux soleil printanier, de plus en plus de Parisiens sont déjà tentés de sortir dans les rues vidées de leur habituel chaos automobile. Il ne faut pas que "les gens craquent", s'inquiètent les autorités.

L'Italie doit détailler en début de semaine les mesures qu'elle envisage par étapes à compter du 4 mai. Les écoles resteront fermées jusqu'en septembre mais les entreprises stratégiques ont été autorisées à rouvrir.

Lundi matin, une centaine d'ouvriers et de cadres de l'usine Fiat-Chrysler de Mirafiori, dans la banlieue de Turin, ont ainsi franchi le portail d'entrée. Ils ont passé un scanner thermique avant de recevoir les équipements de protection: masques, gants, lunettes.

Les Italiens pourront dans une semaine aller voir leurs proches à condition de porter des masques. Cependant, les fêtes et réunions de famille resteront interdites.

En Europe, le bilan humain reste très lourd: 26.977 décès en Italie, 23.521 en Espagne, 23.293 en France, 21.092 au Royaume-Uni. En proportion de la population, c'est en Belgique que la mortalité est la plus élevée.

Comme aux États-Unis, ces terribles bilans auraient pu être allégés si tous les pays du monde avaient "écouté attentivement" l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a plaidé son patron, Tedros Adhanom Ghebreyesus, mis en cause par Washington qui lui a coupé les vivres.

Rappelant avoir donné l'alerte le 30 janvier, alors qu'il n'y avait en dehors de Chine que 82 cas et aucun mort, il a déclaré que l'OMS avait alors recommandé "de trouver les cas, tester, isoler et rechercher" les personnes ayant été en contact avec les malades. Selon lui, "les pays qui ont suivi les conseils sont en meilleure position que les autres. C'est un fait".

En Chine aussi, collégiens et lycéens ont fait lundi une rentrée ultra-sécurisée - avec masques et prises de température - dans les métropoles de Pékin et Shanghai.

"Je suis contente, ça fait trop longtemps que je n'ai pas vu mes camarades de classe", sourit Hang Huan, 18 ans, devant le lycée Chenjinglun, dans l'est de la capitale chinoise.

En Afrique, où le confinement est difficilement tenable pour de larges pans des populations, le géant nigérien commencera à lever ces mesures à compter du 4 mai, tout en maintenant un couvre-feu.



Le président américain Donald Trump s'en prend de nouveau à la Chine

En Espagne, des maisons de retraite décimées ou épargnées par le virus

Quelles erreurs ont conduit à tant de morts dans les maisons de retraite ? L'Espagne commence à enquêter sur les drames à huis clos où des milliers de décès sont attribués au coronavirus.

Quant aux résidences n'ayant pas déploré de morts, elles font valoir leurs bonnes pratiques, comme ce centre dont la moitié du personnel est restée enfermée près d'un mois avec les résidents.

Le parquet a ouvert des enquêtes au pénal visant 86 maisons de retraite, dont 40 dans la région de Madrid, sur la base de plaintes déposées par des familles ou des salariés.

Si au moins 1.054 résidents ont succombé au coronavirus entre le 8 mars et le 17 avril dans les maisons de retraite de la zone, 5.688 autres décès sont "attribuables" au virus, selon la région.

"Nous avons tous commis des erreurs", a admis le responsable régional des Politiques sociales, Alberto Reyero, reconnaissant que les établissements n'étaient pas "suffisamment préparés". L'élu a pointé la difficulté à isoler les résidents, le manque d'équipements de protection individuels pour les personnels, le retard dans l'obtention de tests de diagnostic...

Dans la ville d'Alcorcón, près de Madrid, au moins 116 personnes sont décédées dans quatre résidences.

Vingt établissements sont visés par des enquêtes en Catalogne, la deuxième région la plus touchée, où 2.621 décès en maisons de retraite sont présentés comme des cas de coronavirus confirmés ou présumés.

Directrice d'un groupe familial comptant sept maisons de retraite privées en Espagne, Beatriz de Villamor Pimentel dit avoir vécu "une situation de grande impuissance et tristesse".

"Fin février, nous avons anticipé



l'achat de masques et matériel de protection pour tous les professionnels et renforcé les effectifs", affirme la dirigeante de 29 ans.

Hélas, ce virus inconnu s'est infiltré dans trois des sept résidences. Dans l'une, dix résidents sont morts, parmi lesquels deux "cas confirmés de coronavirus".

Les centres, plaide-t-elle, étaient dotés "d'une équipe médicale et d'un personnel de santé professionnel et de grande valeur humaine".

Mais dans la résidence madrilène "qui accueillait 55 résidents et comptait 25 travailleurs", douze employés ont cessé le travail, contaminés ou craignant de l'être, "et il était presque impossible de trouver des remplaçants", dit-elle.

Les hôpitaux étant débordés, "il

n'a pas été possible de transférer de nombreux résidents aux urgences des hôpitaux et nous avons dû nous transformer en centres médicalisés, sans les moyens adéquats pour gérer cette crise".

La résidence Las Praderas à Pozuelo de Alarcón, dans la banlieue aisée de Madrid, a été épargnée par les décès de coronavirus.

Chaque matin, un agent pulvérise un produit désinfectant dans les moindres recoins.

Dès la première semaine de l'état d'alerte décrété le 14 mars, les 90 résidents ont été confinés, chacun dans sa chambre et le personnel se protégeait de la tête aux pieds avant d'y entrer.

Dans l'établissement qui emploie deux médecins et deux infirmières, le directeur, Daniel Agha Rodríguez, 55

ans, consulte quotidiennement les relevés de température des résidents. "Cela nous permet de réagir très vite".

"Quand une personne âgée commence à se sentir mal", elle est aussitôt placée à l'isolement 14 jours, voire envoyée à l'hôpital.

Cinq résidents sont décédés depuis le 8 mars, mais de pathologies préexistantes et non de coronavirus, assure-t-il. Une fois les tests pratiqués, seuls trois des 90 résidents se sont révélés contaminés.

D'autres maisons de retraite se sont protégées du virus en enfermant leur personnel avec les résidents.

Le Centre gériatrique de Lerida, en Catalogne, a été le premier à le faire, dès le 13 mars.

"Nous pouvions être porteurs, nos usagers étaient la population la

plus vulnérable, nous ne pouvions pas acheter des masques ni des gels hydro-alcooliques", se souvient sa directrice, Carol Mitjana.

"Alors nous avons vu que la seule façon d'arrêter le Covid-19 à nos portes, c'était de rester à l'intérieur", explique cette dirigeante de 35 ans, qui y a "passé 28 jours avec la moitié du personnel, soit 22 personnes, pour 89 résidents".

Une fois que le centre a pu obtenir équipements de protection et tests, il a recommencé à fonctionner presque normalement, le 9 avril, mais en augmentant nettement son personnel et en appliquant des protocoles stricts.

"Nous sommes très contents de continuer à être un centre Zéro Covid", dit la directrice.

L'Egypte renouvelle l'état d'urgence



Le président Abdel Fattah el-Sissi a renouvelé mardi l'état d'urgence en Egypte pour trois mois en raison de la "situation sécuritaire et sanitaire critique" dans le pays, engagé

de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

"Etant donné la situation sécuritaire et sanitaire critique (...) l'état d'urgence a été décrété dans l'ensemble du pays pour trois

mois à compter du 28 avril à 01H00 du matin" (27 avril à 23H00 GMT), stipule le décret publié dans le journal officiel dans la nuit de lundi à mardi.

Cet énième renouvellement intervient tandis que l'Egypte a officiellement enregistré 4.782 cas de contamination au nouveau coronavirus, dont 337 décès.

Instauré en avril 2017 à la suite d'attentats meurtriers revendiqués par le groupe jihadiste Etat islamique (EI) contre des églises coptes dans les villes de Tanta et Alexandrie (Nord), l'état d'urgence a été en vigueur trois ans sans discontinuer.

La législation d'exception élargit considérablement les pouvoirs de la police en matière d'arrestation, de surveillance, et peut

imposer des restrictions à la liberté de mouvement.

Les organisations de défense des droits humains dénoncent régulièrement des atteintes aux libertés individuelles en Egypte, où le président Sissi poursuit depuis son arrivée au pouvoir, en 2014, une répression féroce contre toute forme d'opposition islamiste ou libérale.

La semaine dernière, le Parlement égyptien a ratifié des amendements à l'état d'urgence, élargissant les pouvoirs du président dans le cadre de "l'état d'urgence sanitaire" pour combattre le nouveau coronavirus.

Ce dernier peut désormais décider de la fermeture des écoles, des universités, des administrations ainsi que mettre des

établissements médicaux privés au service de la santé publique.

Par ailleurs, le nouveau décret autorise les forces armées et la police à "prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme et son financement".

Depuis la destitution par l'armée du président islamiste Mohamed Morsi en 2013, les autorités égyptiennes affrontent plusieurs groupes extrémistes violents, en particulier dans la péninsule du Sinaï (nord-est), où l'EI sévit depuis plusieurs années.

L'armée et la police égyptiennes ont lancé en février 2018 une vaste opération "antiterroriste" dans la région, mais aussi dans certaines parties du désert occidental, entre la vallée du Nil et la frontière avec la Libye.

Entretien avec Mohammed El Moudden

La crise du Covid-19 devrait accélérer la numérisation des marchés publics

Les mesures préventives prises par le Royaume dans le cadre d'une gestion anticipative de la crise sanitaire du Covid-19 ont dévoilé le gap numérique dont souffre bon nombre de secteurs faute de déclinaison du programme d'e-gouvernement.

Certes, le Maroc a tranché en faveur de la numérisation des marchés publics depuis 2007 dans le cadre de la dématérialisation des appels d'offres publics d'une part, et du renforcement des mécanismes de transparence et de libre compétitivité d'autre part, mais la crise actuelle a mis à nu les limites des mesures prises dans ce sens.

Pour débattre de ce sujet et de l'avenir du e-gouvernement après la crise du Covid-19, nous avons rencontré Mohammed El Moudden, professeur du droit administratif à la FSJES de Mohammedia et membre du bureau exécutif du Centre marocain de recherches et d'études en sciences sociales, et réalisé cet entretien.

Libé : Avant d'aborder la gestion des contraintes de la numérisation de la gestion administrative pendant la crise sanitaire du Covid-19, pouvez-vous nous donner un aperçu des objectifs escomptés par le projet d'e-gouvernement, la numérisation des marchés publics notamment ?

Mohammed El Moudden : L'e-gouvernement est un projet ambitieux et visionnaire avec pour objectifs la modernisation de la gestion administrative et le renforcement des valeurs de transparence pour la protection de l'intérêt public d'une part, et des intérêts des usagers d'autre part. Les marchés publics n'étaient pas en reste dans ce gros chantier de modernisation et de moralisation de la gestion des investissements publics, notamment la lutte contre le clientélisme et la corruption. Toutefois, ce projet a nécessité de grandes mesures, législatives surtout avec l'adoption du décret 2.06.388 du 5 février 2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle, et le décret 2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Ces deux textes législatifs ont instauré et confirmé le choix de numérisation avec la création et le développement au fur et à mesure du portail marocain des marchés publics.

La numérisation des marchés publics, outre son aspect technique, est un mécanisme de renforcement de la gouvernance des finances publiques. Comment peut-on atteindre cet objectif d'après vous ?

La dématérialisation de la gestion des marchés publics consiste en la numérisation de l'annonce, de la soumission et de la conclusion des marchés en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des achats et des travaux tout en facilitant l'accès à l'information y afférente. La protection des deniers publics et la lutte contre la dépravation restent des défis majeurs pour le chantier de numérisation qui favorise les valeurs de transparence et de libre concurrence entre usagers et entreprises. Ces derniers peuvent désormais accéder librement et à tout moment aux informations liées aux marchés publics tout en y soumissionnant sans la moindre restriction ou intervention de l'élément humain. Des mesures pareilles garantissent la libre circulation de l'information et simplifient les mesures de préparation, d'exécution et de suivi des marchés publics d'une manière transparente, ce qui constitue une garantie pour une bonne gouvernance des investissements publics.

Quelles sont d'après vous les grandes phases de ce chantier de numérisation des marchés publics ?

Le décret 2.06.388 du 5 février 2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle est un texte fondateur pour ce programme de modernisation et de numérisation des marchés publics. Le décret 2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics entré en vigueur le mois de janvier 2014 comporte de son côté un chapitre consacré à la simplification et la dématérialisation des procédures admi-

nistratives. La création du portail marocain des marchés publics, domicilié à la Trésorerie générale du Royaume, constitue un pas géant sur la voie de numérisation et de consolidation des valeurs de transparence et de libre concurrence (publication des programmes prévisionnels et des CPS, vérification a priori des situations technique et financière des entreprises, retrait des dossiers et soumission électronique, à titre d'exemple).

Comment la crise sanitaire du Covid-19 peut-elle contribuer à l'accélération du projet de numérisation des marchés publics ?

Effectivement, la crise du Covid-19, en particulier les mesures de confinement, a démontré l'urgent besoin de numérisation de l'administration publique en vue d'assurer la continuité des services administratifs dans des circonstances exceptionnelles. Pour ce qui est des marchés publics, 195 milliards de dirhams d'investissements publics rien qu'en 2019, la numérisation des procédures de passation des marchés s'est avérée vitale et d'une grande importance afin d'assurer le besoin des différents secteurs publics en termes d'achats et de travaux déjà programmés ou adaptés avec les circonstances de crise. En 2019 à titre d'exemple, 16.000 opérations électroniques ont été effectuées sur le portail officiel des marchés publics, et 13.000 entreprises ont fait usage de cet outil immatériel, sachant qu'en 2021 toutes les opérations devront être électroniques.

Quels sont selon vous les obstacles qui se dressent devant la concrétisation de ce projet ?

Le projet de numérisation des marchés publics se trouve confronté

à plusieurs contraintes d'ordre administratif, financier et technique. Sur le plan administratif, on peut soulever à titre d'exemple le déficit en expertise informatique chez le personnel, surtout au sein des communes rurales. A cet effet, un programme de renforcement des compétences des ressources humaines s'impose à même d'adapter les profils disponibles avec les besoins de l'administration électronique. Sur le plan matériel et financier, beaucoup de communes rurales manquent, faute de moyens financiers, de la logistique nécessaire pour profiter de l'offre technologique de numérisation des marchés publics. Une stratégie nationale intégrée doit être élaborée à cet effet pour surmonter toutes ces difficultés à même de faire aboutir ce projet désormais prioritaire.

Outre ces contraintes administratives ou financières, le souci sécuritaire est soulevé à chaque fois qu'on évoque e-commerce ou e-administration. Quelles mesures pour faire face à ce défi ?

La question de la protection des données électroniques s'impose en parallèle avec le chantier de l'e-administration car la cybercriminalité se développe au quotidien et touche les systèmes de protection les plus fiables et développés. A cet effet, un effort doit être déployé au niveau de la protection des données administratives désormais faciles à échanger et manipuler par voie électronique. Le législateur marocain a de son côté accompagné ces efforts en ajoutant au Code pénal un chapitre consacré aux crimes d'atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données.

Entretien réalisé par
Abdelali Khallad



Le Covid-19 met en évidence l'importance d'accélérer la transition vers les services financiers numériques



Les implications de l'émergence du virus corona mettent en évidence l'importance d'accélérer la transition vers les services financiers numériques et d'en accroître la sensibilisation, selon le Conseil des gouverneurs des banques centrales et institutions monétaires arabes.

« Il ne fait aucun doute que les développements actuels et les répercussions de la propagation du virus corona ont clairement mis en évidence la grande importance de l'inclusion financière et la nécessité de promouvoir les applications des services financiers numériques et de former et éduquer les utilisateurs de ces services », a-t-il souligné à l'occasion de la Journée arabe d'inclusion financière célébrée, le lundi 27 avril dernier, sous signe : « Vers une éducation financière sociétale favorisant l'inclusion financière ».

L'amélioration de l'accès au financement et aux services financiers dans les pays arabes revêt une importance capitale, a affirmé le Conseil, soutenant qu'une meilleure inclusion financière offre des opportunités à même de soutenir un développement économique inclusif et durable et de relever les défis liés au chômage et la nécessité d'instaurer une égalité sociale.

Soulignant le besoin croissant de sensibiliser l'ensemble de la population arabe à l'importance de

l'inclusion financière, le Conseil a réitéré dans un communiqué son soutien aux « efforts déployés par la communauté internationale, notamment ceux du G20, qui, sous la présidence du Royaume d'Arabie saoudite, a adopté l'inclusion financière comme l'un des principaux volets du programme de développement économique et financier, en corrélation avec les objectifs de développement durable ».

Favorable à une coordination en lien avec les priorités du G20, il a appelé également à promouvoir l'inclusion financière numérique des jeunes, des femmes et des MPME ainsi qu'à la sensibilisation de l'ensemble de la communauté sur l'importance de la culture financière numérique.

Egalement favorable à une collaboration étroite entre les institutions régionales et internationales dont les activités promeuvent l'inclusion financière, le Conseil a déclaré, à ce propos, qu'il « a bien accueilli l'Initiative régionale pour l'inclusion financière dans le monde arabe (FIARI) ».

Mise en place dans le but de renforcer les capacités et fonder les bases pour l'amélioration des indicateurs d'inclusion financière dans les pays arabes, l'initiative FIARI avait été lancée par le Fonds monétaire arabe en coopération avec plusieurs institutions régionales et internationales, a rappelé le Conseil

invitant également les institutions partenaires « à soutenir davantage l'adoption et l'utilisation des nouvelles technologies favorisant l'accès des jeunes et des MPME aux services financiers ».

Tout en se félicitant des mesures prises par les pays arabes pour promouvoir l'éducation financière, le Conseil a appelé également les ministères arabes en charge de l'Éducation, de la Culture et de l'Enseignement supérieur à intensifier les efforts visant à étendre et à approfondir l'éducation financière au sein de la communauté.

Soulignant l'importance gopante que revêt l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur bancaire et financier et les grandes opportunités qu'elles offrent en termes d'amélioration de l'efficacité des opérations bancaires et financières, il a appelé, dans ce contexte, « à accroître la sensibilisation de toutes les franges de la société sur les nouvelles technologies financières et à prendre les mesures appropriées pour y parvenir en coordination avec les autorités compétentes », lit-on dans le communiqué.

Saluant le rôle du « Groupe de travail régional sur les nouvelles technologies financières », lancé par le Fonds monétaire arabe, le Conseil s'est félicité également des efforts consentis par celui-ci dans

l'élaboration des politiques et des mesures d'inclusion financière dans les pays arabes et l'amélioration des indicateurs y afférents ainsi que l'adoption des normes et principes internationaux dans ce domaine.

Il a, dans ce cadre, salué « l'amélioration continue des indi-

cateurs d'inclusion financière dans les pays arabes où les données les plus récentes affichent une augmentation substantielle de la moyenne des adultes ayant accès au financement et aux autres services financiers formels dans le monde arabe pour atteindre 37% dont 26% pour les femmes et 28% pour les personnes à faible revenu.

Saluant l'attention grandissante que portent les décideurs arabes aux questions d'inclusion financière, pour relever les défis de pauvreté et de chômage et instaurer l'égalité sociale, le DG président du Conseil d'administration du Fonds monétaire arabe, S.E. Dr. Abdulrahman Bin Abdullah Al-Hamidy, a insisté sur l'importance de l'inclusion financière soutenant qu'elle permet de faire face aux défis économiques affectant la croissance, par la mobilisation des ressources nécessaires pour accroître les investissements et créer de l'emploi.

Soulignons enfin que la célébration de la Journée arabe d'inclusion financière a été aussi l'occasion pour ce dernier de féliciter les banques centrales et institutions monétaires arabes pour les efforts déployés dans le cadre de leurs politiques économiques, en accordant la priorité à l'amélioration de l'inclusion financière et de l'accès à des services financiers de qualité et à des coûts acceptables.

Alain Bouithy



Les banques et institutions monétaires arabes appellent à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour booster l'inclusion financière

L'ONMT lance la campagne "3lamantlakaw" pour accompagner le tourisme national

L'Office national marocain du tourisme (ONMT) a annoncé, récemment, le lancement de la campagne "3lamantlakaw", visant à accompagner le secteur du tourisme national pendant la crise de la pandémie du nouveau coronavirus.

"Nous avons réussi à mener à bien des projets dont nous pouvons être fiers tant sur le plan national qu'international, l'un d'eux est lancé aujourd'hui, à savoir la campagne "3lamantlakaw", une campagne de cœur qui met en avant les femmes et les hommes du secteur du tourisme", a indiqué le directeur général de l'Office, Adel El Fakir dans un message adressé à la famille de l'ONMT, en ces temps de confinement.

"C'est un véritable cri de ralliement qui accompagnera l'ensemble des Marocains durant cette crise, et qui nous rappelle, à tout un chacun, combien le pays est unique et riche, et combien le pays est notre plus

précieuse ressource", a dit M. El Fakir.

"D'autres projets sont dans le pipe", et seront annoncés "très prochainement", a fait savoir le DG de l'ONMT, qui a souligné qu'il est "primordial que le secteur du tourisme traverse cette crise avec le moins de dégâts possibles".

"Nous avons le privilège d'être dans un pays dirigé par son Roi, Sa Majesté Mohammed VI, que Dieu le glorifie, qui a su prendre toutes les mesures indispensables pour assurer notre protection et notre sécurité", a poursuivi M. El Fakir, appelant tout un chacun à "accompagner cet élan".

Et de souligner que la crise actuelle, difficile et sans précédent, "ne doit pas nous empêcher de rester soudés, ni de perdre de vue nos missions premières", tout en gardant à l'esprit que "nous travaillons dans un but ultime : l'intérêt du pays".

La CMR lance le service de bureau d'ordre digital sur son portail

La Caisse marocaine des retraites (CMR) a annoncé, récemment, la mise en place du service de bureau d'ordre électronique sur son portail, suite à la publication de la circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, relative à la gestion par voie électronique des flux des courriers.

Ce service disponible sur le portail www.cmr.gov.ma, espace e-services/bureau d'ordre digital, a pour objectif de limiter les échanges physiques de documents et de courriers

entre les administrations et les usagers durant la période de l'état d'urgence sanitaire, indique la CMR dans un communiqué.

Ainsi, les usagers et les partenaires de la CMR peuvent déposer les courriers et les dossiers à distance en contrepartie d'un accusé de réception électronique, précise le même source. Par ailleurs, la CMR invite les administrations partenaires à utiliser la plateforme e-retraite CMR dédiée à la gestion dématérialisée des dossiers de retraite, selon le communiqué.

L'OCP contribue au développement de la filière du quinoa dans les provinces de Rhamna et Youssoufia

Le Groupe OCP Site Gantour contribue, à travers son programme "Act4Community" au niveau des provinces de Rhamna et de Youssoufia, au développement et à la commercialisation du "quinoa", en tant que culture alternative d'une grande valeur ajoutée et un produit ayant des caractéristiques nutritives importantes et des bienfaits sur la santé, ainsi que des perspectives industrielles prometteuses.

Un communiqué de l'OCP indique qu'à l'instar de l'action menée par le programme "Act4Community" pour la mise à niveau du travail coopératif et la promotion de la commercialisation

des produits du terroir qui distinguent les coopératives à Youssoufia et à Rehamna, ledit programme a procédé également au soutien des coopératives féminines qui cultivent le quinoa et œuvrent à faciliter l'accès de ce produit aux institutions sociales et espaces commerciaux du Groupe.

La même source souligne aussi le rôle du programme "Act4Community" dans la culture du quinoa au niveau des provinces de Youssoufia et de Rehamna, à travers le développement de nouvelles filières agricoles adaptées à la nature et aux ressources du territoire de Gantour, capables de résister aux changements climatiques et génératrices de la richesse et des emplois en milieu rural, rapporte la MAP.

Le programme "Act4Community" œuvre, dans ce sens, à asseoir un système intégré autour de la filière de production du quinoa, en entreprenant une série d'initiatives concernant la recherche scientifique, l'expérimentation sur le terrain, la recherche de marchés, l'accès des organisations agricoles et des agriculteurs aux techniques et moyens de production du quinoa, la valorisation du produit par le biais des techniques de traitement et l'élaboration de marques commerciales et de conserves spécifiques à chaque coopérative.

Le programme a, ainsi, apporté son soutien aux coopératives dans la commercialisation de plus de 1.200 kilogrammes du "quinoa" après leur traitement grâce à des mécanismes conçus et fabriqués par le groupe de travail relevant dudit programme au profit des coopératives.

Selon la même source, le programme poursuit son action en cette conjoncture difficile que traversent le Royaume et le monde en raison de la pandémie du nouveau coronavirus et ce, en facilitant l'accès du quinoa aux espaces commerciaux de l'OCP à Youssoufia et à Benguérir afin d'aider les coopératives à faire face aux difficultés économiques et financières, auxquelles elles sont confrontées à cause de cette pandémie.

Dans ce cadre, la présidente de la coopérative "Arroaya" pour la production du quinoa à Rehamna, Zineb Ghiyat, a mis en avant l'action entreprise par le programme "Act4Community" (Gantour) en faveur du développement de cette filière, ainsi que son soutien à cette coopérative à travers la commercialisation de son produit au sein de l'économat de l'OCP à Youssoufia, permettant ainsi d'assurer des revenus stables aux femmes membres de la coopérative, notamment en cette période difficile.

Selon les responsables du pro-



jet de culture du quinoa au sein du programme "Act4Community", Kamal Kasmi et Abdeladim Mostafid, la production des coopératives locales en cette denrée se caractérise par sa haute qualité et sa valeur biologique, outre sa grande capacité compétitive.

Ce produit demeure à la portée d'une large frange de la société, notamment les personnes souffrant de maladies chroniques et d'une faible immunité, ainsi que celles développant une allergie au gluten, ont-ils expliqué.

Bien que la culture du quinoa soit nouvelle dans la région et se trouve encore à un stade d'expérimentation, elle a attiré l'attention

de nombreux agriculteurs et organisations agricoles à la faveur de ses multiples avantages car, ont-ils relevé, elle s'adapte aux conditions climatiques difficiles et à l'insuffisance des ressources naturelles, et génère une grande valeur ajoutée par rapport à d'autres cultures. Ils ont, dans la foulée, prévu que cette année soit plus productive en dépit de la sécheresse et que les revenus des producteurs du quinoa s'améliorent grâce à l'augmentation de la demande et au soutien apporté par le programme "Act4Community" (Gantour) pour valoriser ce produit et faciliter son accès aux marchés locaux et nationaux.



Asseoir un système intégré autour de la filière de production

Fin de la période de prorogation des contrats d'assurance automobile à compter du 30 avril

La période de prorogation automatique des contrats d'assurance automobile qui ont expiré depuis le 20 mars dernier prend fin à compter du 30 avril 2020, a indiqué, lundi, la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR).

"La prorogation automatique arrivant à échéance le 30 avril, les véhicules devront être valablement couverts par une assurance valide à compter du 1er mai", précise un communiqué de la Fédération,

ajoutant que les assurés qui feraient le choix de ne pas renouveler leur contrat à compter du 1er mai demeuraient redevables de la prime relative à la période allant de l'expiration de leur contrat au 30 avril.

La FMSAR rappelle que pour permettre à ses assurés de respecter le confinement objet de l'état d'urgence sanitaire, ses entreprises membres avaient pris la décision de proroger les contrats d'assurance automobile qui arrivent à échéance entre le 20 mars et le 30

avril pour permettre aux assurés de les renouveler selon un délai exceptionnellement large fixé au 30 avril, rapporte la MAP.

Dans cet intervalle, les véhicules concernés demeurent valablement assurés aussi bien en responsabilité civile qu'en garantie dommage et assistance, ajoute le communiqué, notant qu'au moment du renouvellement, l'assuré régularise sa situation auprès de son assureur habituel et s'acquitte de sa prime d'assurance à compter

de la date d'expiration de son contrat.

"Cette mesure exceptionnelle prise en faveur des assurés pour leur permettre de maintenir leur assurance qui est obligatoire, même lorsque le véhicule est hors circulation, arrive à son terme le 30 avril", poursuit le communiqué.

Par conséquent, les entreprises d'assurances invitent l'ensemble de leurs assurés dont les contrats ont expiré à compter du 20 mars à bien vouloir s'adresser à leurs assureurs

conseils habituels pour les renouveler.

Les entreprises d'assurances et leurs partenaires, agents et courtiers, sont organisés en vue d'assurer ce renouvellement dans les meilleures conditions afin de protéger leurs clients et leurs propres salariés tout en assurant la continuité du service voulue par les pouvoirs publics en plaçant le secteur de l'assurance parmi les secteurs stratégiques, conclut le communiqué.



Infantino soupçonné d'intervention pour arrêter une enquête



Le président de la Fifa Gianni Infantino serait intervenu auprès du procureur général suisse pour qu'une enquête le visant soit abandonnée, a affirmé lundi le quotidien suisse la Tribune de Genève.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) avait commencé à enquêter début 2016, peu après son élection à la tête de la Fifa, sur l'attribution par Gianni Infantino d'un contrat de droits télévisés à une société offshore, alors que le dirigeant était encore juriste en chef de l'UEFA.

Selon la Tribune de Genève, "inquiet" de cette enquête, M. Infantino avait alors écrit à son ami d'enfance, Rinaldo Arnold, devenu procureur dans le Haut-Valais, région d'origine des deux hommes.

"Je vais essayer d'expliquer au MPC qu'il est dans mon intérêt que tout soit éclairci aussi vite que possible, qu'il soit dit clairement que je n'ai

rien à voir avec cette affaire", avait-il écrit, dans un courriel cité par le journal.

M. Arnold qui avait déjà aidé à organiser une première rencontre entre le procureur général Michael Lauber et M. Infantino lui répondait alors: "Ce qui est important, c'est le rendez-vous dans deux semaines. Si tu veux, je peux de nouveau t'accompagner".

Le rendez-vous avait eu lieu le 22 avril 2016, indique le journal qui précise que son contenu reste "mystérieux" et que le MPC "refuse d'en parler".

Interrogé par l'AFP, le MPC n'a pas souhaité commenter l'article de la Tribune de Genève.

Lundi soir, dans un communiqué, la Fifa a estimé que le contenu du courriel privé envoyé par M. Infantino à "un ami proche" a été "complètement sorti de son contexte avec l'unique objectif de tromper le lecteur". Le courriel a été

obtenu par "piratage, ce qui est illégal et un acte criminel", selon l'instance.

"Non seulement M. Infantino n'avait aucune raison de mentir dans ce courriel mais le courriel n'a jamais indiqué que M. Infantino voulait «blanchir son nom», a ajouté la Fifa.

L'instance a également expliqué que "certains médias" avaient rapporté à l'époque que M. Infantino était l'objet d'une "enquête criminelle" en relation "avec un contrat très mineur portant sur des droits de télévision en Equateur pour des compétitions de l'UEFA".

Pour la Fifa, "il s'agissait d'un mensonge clair et total, dont le seul but était de nuire à la réputation de M. Infantino".

La fédération internationale a de nouveau expliqué que les rendez-vous entre M. Infantino et le ministère public étaient destinés à montrer que la fédération était "prête à collaborer avec la justice suisse".

En novembre 2017, "après un 3e rendez-vous informel" entre MM. Infantino et Lauber, le MPC mettait fin à l'enquête sur le contrat signé par M. Infantino à l'UEFA.

La Tribune de Genève fait également état de contacts téléphoniques répétés entre les procureurs suisses et les avocats de la Fifa.

"Les procureurs ont apparemment aidé la Fifa à formuler ses demandes" comme plaignante, rapporte le journal, une attitude qui "semble incompatible avec le devoir d'impartialité du MPC".

Selon un rapport de l'Autorité de surveillance du parquet suisse (AS-MPC) cité début mars par le journal Le Monde et obtenu par l'AFP, un proche d'Infantino aurait également cherché à obtenir des informations confidentielles relatives à une enquête visant l'instance, en juillet 2015, sept mois avant l'élection du dirigeant à la présidence.

La Fifa propose cinq remplacements pour la reprise



La Fifa propose d'autoriser cinq remplacements par match lorsque les compétitions vont reprendre après

l'interruption due à la pandémie de coronavirus, afin d'aider les footballeurs à faire face à la multiplication des rencontres, a-t-

on appris lundi auprès de la fédération internationale.

La proposition a été transmise à l'International Board (Ifab), garant des lois du jeu, qui doit encore l'accepter avant qu'elle soit ensuite mise en application par chaque ligue nationale, a précisé un porte-parole de la Fifa.

"Quand la compétition va reprendre, les calendriers vont être surchargés avec un nombre de matches plus élevé qu'à l'ordinaire", explique la Fifa.

"La sécurité des joueurs est l'une des priorités de la Fifa. L'une des inquiétudes est que la fréquence élevée des matches puisse accroître le risque potentiel de blessures", ajoute l'instance.

Pour répondre à ces inquiétudes, la Fifa a adressé une proposition à l'Ifab de "temporairement assouplir la Loi 3 du jeu pour

permettre un plus grand nombre de remplacements".

Chaque équipe pourrait ainsi effectuer cinq remplacements durant le temps réglementaire plus un 6e remplacement durant la prolongation, a encore indiqué la Fifa.

La proposition pourrait être rapidement étudiée par le Board car certains championnats envisagent de reprendre assez vite.

La mesure pourrait rester en application durant toute la saison 2020-2021 et s'appliquer également "en théorie" durant l'Euro-2020 reporté à l'été 2021, selon une source proche de l'instance.

"Si cette mesure est validée par le Board, chaque ligue et chaque instance pourront décider de l'appliquer ou non et dans les compétitions de leur choix", a ajouté un porte-parole de la Fifa.

Pas de Jeux olympiques de Tokyo si la pandémie n'est pas maîtrisée en 2021



Qu'advient-il des Jeux olympiques de Tokyo si la pandémie de coronavirus n'est pas maîtrisée d'ici un an? Ils ne pourront pas être reportés une nouvelle fois et seront donc annulés, a répondu mardi le patron du comité d'organisation Yoshiro Mori.

Fin mars, le Comité international olympique (CIO) avait pris la décision historique d'un report des Jeux - qui devaient initialement s'ouvrir le 24 juillet 2020 - à la suite d'inquiétudes et de pressions grandissantes de la part d'athlètes et de fédérations sportives face à la crise sanitaire mondiale.

Les Jeux de Tokyo doivent à présent se tenir du 23 juillet au 8 août 2021 et les Jeux paralympiques du 24 août au 5 septembre 2021.

Mais si la pandémie est toujours en cours l'été prochain "alors il faudra annuler" les Jeux, a déclaré mardi M. Mori dans une interview accordée au quotidien sportif Nikkan, expliquant qu'il serait impossible de les reporter une nouvelle fois.

Interrogé sur la perspective d'un nouveau report jusqu'en 2022 si la pandémie n'était toujours pas sous contrôle à l'été 2021, le président du comité d'organisation s'est montré catégorique, repoussant cette possibilité.

M. Mori avait déjà souligné jeudi dernier que, "en pensant tant aux athlètes qu'aux problèmes engendrés pour l'organisation, il est techniquement difficile de reporter de deux ans" la compétition.

Mi-avril, le patron du CIO Thomas Bach avait lui-même expliqué que les Jeux olympiques ne pourraient pas être repoussés au-delà de l'été 2021.

"Il n'y a pas de plan de report, mais je suis très confiant que toutes les parties se réuniront et nous donneront de merveilleux Jeux", avait affirmé M. Bach dans un entretien au quotidien allemand Die Welt.

Tout en rappelant que les JO n'ont été, jusqu'ici, annulés qu'en période de guerre, Yoshiro Mori a comparé la lutte contre le Covid-19 à "une bataille contre un ennemi

invisible".

"Nous organiserons les Jeux en paix l'année prochaine", si le virus est contenu, a répété M. Mori, "c'est le pari fait par l'humanité".

Lors d'un point de presse mardi, le président de l'association médicale du Japon, Yoshitake Yokokura, a estimé de son côté que la bonne tenue des Jeux serait "excessivement difficile" si aucun vaccin n'était disponible à cette date.

"Je ne dis pas qu'ils ne devraient pas avoir lieu mais ce serait excessivement difficile", a-t-il déclaré.

Un point de vue déjà exprimé le 20 mars par le spécialiste des maladies infectieuses de l'université de Kobe (ouest), Kentaro Iwata, qui se disait alors "pessimiste".

"Honnêtement, je ne pense pas qu'il soit probable que les Jeux olympiques aient lieu l'année prochaine", avait-il déclaré devant la presse.

Après avoir assuré pendant plusieurs

semaines que les Jeux de Tokyo se tiendraient en temps et en heure, le Japon et le Comité international olympique (CIO) s'étaient résolus fin mars à reporter d'un an les JO, sous la pression des athlètes et des associations sportives de différents pays.

Si les organisateurs veulent en faire un symbole de la résilience du monde face à la pandémie, la question d'un report plus long a commencé à être soulevée. En début de semaine, un infectiologue japonais, critique de la manière dont le pays gère l'épidémie, s'est ainsi dit "pessimiste" quant à la tenue des Jeux en 2021.

Le report des Jeux représente un immense défi logistique pour les organisateurs et devrait entraîner d'importants coûts supplémentaires, dont la répartition entre le comité d'organisation et le CIO n'a pas encore été décidée.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'Euro de foot et la Copa America, prévus en 2020, ont aussi été reportés en 2021 (11 juin-11 juillet).

Ligue 1: Pourquoi la baisse des salaires tarde-t-elle ?

Trois semaines après un accord pour baisser temporairement les salaires des footballeurs de Ligue 1 pendant la pandémie de coronavirus, cette promesse tarde à se concrétiser, notamment au Paris SG, à Marseille et à Lyon, où les négociations de gré à gré s'éternisent.

"Nous essaierons de le faire", a promis l'attaquant Pablo Sarabia, dans un entretien à l'AFP mi-avril, mais aucun accord salarial n'a encore été annoncé parmi les grands clubs de L1 et le temps presse, car la fin du mois approche. Sans compter que de grandes décisions sur la suite de la saison pourraient être prises cette semaine.

"J'attends d'eux un effort pour leur club. Ils connaissent leurs responsabilités", a demandé le président du PSG, Nasser Al-Khelaifi, au micro de la radio RMC, alors que la masse salariale de l'effectif parisien est estimée à 337 millions d'euros par l'UEFA, soit plus de la moitié de son budget.

Or le manque à gagner pour le PSG dû à la crise sanitaire est estimé en interne à plus de 200 M EUR.

Le 7 avril, les clubs et le syndicat des joueurs, l'UNFP, étaient pourtant tombés d'accord pour

différer une partie des salaires à des jours meilleurs. Mais il ne s'agit que d'une recommandation.

La loi ne prévoit pas "la possibilité pour un employeur d'imposer une baisse de salaire à son salarié sans son accord", explique à l'AFP Me Sevan Karian, avocat spécialisé en droit du sport.

L'accord signé voilà trois semaines évoque une baisse proportionnée au salaire. Il propose quatre tranches: 20% de rémunération en moins en avril pour les joueurs gagnant entre 10.000 et 20.000 euros; 30%, pour ceux entre 20.000 et 50.000 euros; 40%, pour ceux entre 50.000 et 100.000; et enfin 50% en moins pour ceux percevant plus de 100.000 euros par mois.

Les joueurs percevant moins de 10.000 euros dans le cadre du chômage partiel, soit 70% de leur salaire mensuel brut, ne sont pas concernés par ce dispositif.

A l'OM, on estime que "l'accord va dans le bon sens", et "les efforts demandés" aux Olympiens "sont différents selon les niveaux de salaire", confirme-t-on.

"Mais si les droits télé de la saison ne devaient pas être intégralement versés (en cas d'arrêt définitif du championnat, NDLR), il faudrait aller plus

loin", ajoute-t-on.

Selon l'agent d'un joueur marseillais, le principe d'une réduction de salaire "coule de source", compte tenu notamment des fortes rémunérations de certains stars.

"Si j'étais joueur, je baisserais mon salaire, mais pas ceux des employés, qu'ils gardent leur salaire normal", assure cette source.

A ce sujet, le président Jacques-Henri Eyraud et son directeur sportif Andoni Zubizarreta ont annoncé lors d'une visioconférence interne la semaine dernière qu'ils allaient tous les deux, à titre personnel, compenser la perte de salaire liée au chômage partiel de tous les employés rémunérés en dessous de 2.300 euros bruts, a-t-on appris d'une source au club.

L'opération, qui concerne environ 80 salariés, s'ajoute à d'autres démarches du club, qui héberge par exemple dans son centre d'entraînement des femmes victimes de violences domestiques pendant la pandémie. Elle permet aussi de donner l'exemple aux joueurs.

Parvenir à une entente semble urgent pour l'OM, talonné par le fair-play financier de l'UEFA.

Mais "Lyon demande aussi la baisse des sa-

laire et n'a pas de problème d'argent", souligne l'agent interrogé par l'AFP.

Le président de l'OL, Jean-Michel Aulas, est plus nuancé. "Nous aurons des pertes potentiellement importantes", prévient-il, expliquant avoir "immédiatement saisi nos banques pour nous aider. On est sur le point d'obtenir le PGE (prêt garanti par l'Etat) qui peut représenter jusqu'à 25% du CA du groupe, soit 77 millions d'euros pour OL Groupe".

Mais l'OL non plus n'est toujours pas parvenu à un accord sur une baisse des salaires.

"C'est un sujet évidemment difficile à aborder en public car on évoque des choses personnelles", a expliqué M. Aulas sur la chaîne du club OLTV, tout en se montrant optimiste.

"Nous sommes très proches d'un accord avec les joueuses et nous continuons de discuter avec le groupe masculin", détaille le président de l'OL.

"JMA" ajoute qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une baisse ne concernant qu'une "période extrêmement courte, mais qui pourrait se prolonger si malheureusement nous ne reprenions pas" mi-juin la compétition. Et les négociations pourraient encore s'éterniser...

Libé *Ramadan*

Les savants de l'Islam

Al-Biruni

L'encyclopédiste



Al-Bīrūnī, Afzal Muḥammad ibn Aḥmad Abū al-Reḥān (né en 973 à Kath, Khwarezm, ville de l'actuel Ouzbékistan, mort entre 1048 et 1052 à Ghazni) est un érudit khorezmien. Mathématicien, astronome, physicien, encyclopédiste, philosophe, astrologue, voyageur, historien, pharmacologue et précepteur, il contribua grandement aux domaines des mathématiques, philosophie, médecine et sciences. Il est connu pour avoir étudié la thèse de la rotation de la Terre autour de son axe et sa révolution autour du Soleil.

Biographie

Il fut né dans un faubourg de Kath, au Khwarezm, actuellement en Ouzbékistan, près de l'actuelle Ourgouentch. Son nom vient du persan birun : extérieur, faubourg (de Kath). Son village a été renommé Beruni d'après lui. Il étudia les mathématiques et l'astronomie sous Abu Nasr Mansur.

Il fut un collègue du philosophe et médecin Avicenne et de l'historien, philosophe et éthicien Miskawayh, dans une université et un établissement de science établi par le prince Abu Abbas Ma'mun Khawarazmshah. Il fit partie de la suite de Mahmūd de Ghazni lors de ses campagnes en Inde. Il apprit le sanskrit, l'hindi et plusieurs dialectes, puis s'initia à l'histoire, la religion et la philosophie et les coutumes de ce sous-continent. Il en tira la matière d'une Histoire de l'Inde (Kitāb fi Tahqiq

ma li'l-Hind), très estimée. Il connaissait aussi le grec, et probablement le syriaque. Il écrivait en persan et en arabe.

Réalisations

Quelques-unes de ses performances notables :

- A l'âge de 17 ans, il calcula la latitude de Kath, au Khwarezm, utilisant l'altitude maximum du Soleil.
- A 22 ans, il a écrit plusieurs ouvrages courts, incluant une étude sur les projections de cartes, cartographie, qui inclut une méthodologie pour projeter un hémisphère sur un plan.
- A 27 ans, il a écrit un livre intitulé « Chronologie » qui fait référence à un autre ouvrage qu'il a complété (aujourd'hui perdu) et qui incluait plusieurs autres portant sur l'astrolabe, le système décimal, l'astrologie et l'histoire.
- Il mentionna la force d'attraction que la Terre exerce sur les corps.
- Il calcula le rayon de la Terre à 6.339,6 km (ce résultat fut utilisé en Europe au XVIe siècle).
- Il s'intéressa à la théorie (dit théorie de Copernic) sur la rotation de la Terre autour de son axe et autour du Soleil, dès l'an mille. Selon Sigrid Hunke, il conçut cette théorie, à la suite d'Aristarque de Samos (-300) et du Chaldéen Séleucos de Babylone (-200). D'après Ahmed Djebbar, il l'étudia dans trois de ses livres: Etude des idées de

l'Inde, dans lequel il signale que cette idée figure déjà dans les écrits d'Aryabhata et est très plausible; Astrolabe, dans lequel il fait une étude comparative des deux hypothèses géocentriques et héliocentriques sans prendre parti et Le Canon Mas'udi, dans lequel il conclut que la Terre est immobile.

Travaux

Illustration d'une éclipse de lune par Al-Biruni.

Les nombreux travaux d'Al-Biruni relèvent aussi bien du domaine mathématique que de nombreuses autres disciplines. Voici une sélection de ces apports. Ses contributions aux mathématiques ont concerné les domaines suivants:

- l'arithmétique théorique et pratique,
- la sommation des séries,
- l'analyse combinatoire,
- la règle de trois,
- l'étude des nombres irrationnels mis en évidence par les Grecs,
- la théorie des rapports,
- les définitions algébriques,
- une méthode pour résoudre les équations algébriques,
- la géométrie,
- les théorèmes d'Archimède,
- la trisection de l'angle et son impossibilité pressentie.

Dans les autres domaines, ses travaux incluent notamment :
- Etude des idées de l'Inde, qu'elles soient conformes à la raison ou rejetées par celle-

ci - compendium de la religion et de la philosophie de l'Inde. (Aussi appelé Livre de l'Inde.) :

Bīrūnī, Muḥammad ibn Aḥmad Abū al-Rayḥān (973-1050), Le livre de l'Inde, extraits choisis, trad. de l'arabe, présentés et annotés par Vincent-Mansour Monteil, Arles, Sindbad-Actes Sud/Unesco, 1996, 365 p.

Les signes restants des siècles passés (Kitāb al-Āthār al-bāqiyah) - étude comparative des calendriers des différentes cultures et civilisations, avec des informations mathématiques, astronomiques, et historiques. (Ouvrage appelé Chronologie des anciennes nations.)
- Le canon Mas'udi - œuvre principale d'Al-Biruni concernant l'astronomie, la géographie et l'ingénierie. C'est un ensemble de connaissances regroupées en onze volumes et compilées entre 1030 et 1037 en l'honneur du sultan Mas'ud Ier, fils de Mahmoud de Ghazni, à qui il est dédié.

- Comprendre l'astrologie — questions-réponses à propos des mathématiques et de l'astronomie, en arabe et en persan. Pharmacologie (à propos des drogues et des médicaments).
- Gemmes à propos de la géologie, des minéraux, et des gemmes, dédié à Mawdoud fils de Mas'ud
- Astrolabe
- Une histoire de Mahmoud de Ghazni et de son père
- Une histoire du Khwarezm

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe
quelle chose qui existe réellement
par quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

– Merci, docteur, dit l'homme d'une voix étouffée.

Rieux demanda à Grand s'il avait prévenu le commissariat et l'employé prit un air déconfit :

– Non, dit-il, oh ! non. J'ai pensé que le plus pressé...

– Bien sûr, coupa Rieux, je le ferai donc.

Mais, à ce moment, le malade s'agita et se dressa dans le lit en protestant qu'il allait bien et que ce n'était pas la peine.

– Calmez-vous, dit Rieux. Ce n'est pas une affaire, croyez-moi, et il faut que je fasse ma déclaration.

– Oh ! fit l'autre.

Et il se rejeta en arrière pour pleurer à petits coups. Grand, qui tripotait sa moustache depuis un moment, s'approcha de lui.

– Allons, monsieur Cottard, dit-il. Essayez de comprendre. On peut dire que le docteur est responsable. Si, par exemple, il vous prenait l'envie de recommencer...

Mais Cottard dit, au milieu de ses larmes, qu'il ne recommencerait pas, que c'était seulement un moment d'effolement et qu'il désirait seulement qu'on lui laissât la paix. Rieux rédigeait une ordonnance.

– C'est entendu, dit-il. Laissons cela, je reviendrai dans deux ou trois jours. Mais ne faites pas de bêtises.

Sur le palier, il dit à Grand qu'il était obligé de faire sa déclaration, mais qu'il demanderait au commissaire de ne faire son enquête que deux jours après.

– Il faut le surveiller cette nuit. A-t-il de la famille ?

– Je ne la connais pas. Mais je peux veiller moi-même.

Il hochait la tête.

– Lui non plus, remarquez-le, je ne peux pas dire que je le connaisse. Mais il faut bien s'entraider.

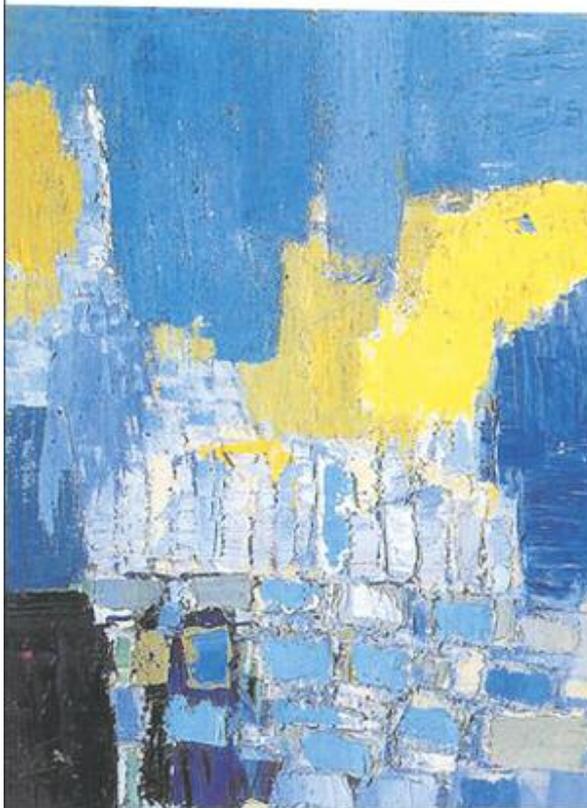
Dans les couloirs de la maison, Rieux regarda machinalement vers les recoins et demanda à Grand si les rats avaient totalement disparu de son quartier. L'employé n'en savait rien. On lui avait parlé en effet de cette histoire, mais il ne prêtait pas beaucoup d'attention aux bruits du quartier.

– J'ai d'autres soucis, dit-il.

Rieux lui serrait déjà la main. Il était pressé de voir le concierge avant d'écrire à sa femme.

Les crieries des journaux du soir annonçaient que l'invasion des rats était stoppée. Mais Rieux trouva son malade à demi versé hors du lit, une main sur le ventre et l'autre autour du cou, vomissant avec de grands arrachements une bile rosâtre dans un bidon d'ordures. Après de longs efforts, hors d'haleine, le concierge se recoucha. La température

Albert Camus La peste



était à trente-neuf-cinq, les ganglions du cou et les membres avaient gonflé, deux taches noirâtres s'élargissaient à son flanc. Il se plaignait maintenant d'une douleur intérieure.

– Ça brûle, disait-il, ce cochon-là me brûle.

Sa bouche fuligineuse lui faisait mâcher les mots et il tournait vers le docteur des yeux globuleux où le mal de tête mettait des larmes. Sa femme regardait avec anxiété Rieux qui demeurait muet.

– Docteur, disait-elle, qu'est-ce que c'est ?

– Ça peut être n'importe quoi. Mais il n'y a encore rien de sûr. Jusqu'à ce soir, diète et dépuratif. Qu'il boive beaucoup.

Justement, le concierge était dévoré par la soif.

Rentré chez lui, Rieux téléphonait à son confrère Richard, un des médecins les plus importants de la ville.

– Non, disait Richard, je n'ai rien vu d'extraordinaire.

– Pas de fièvre avec inflammations locales ?

– Ah ! si, pourtant, deux cas avec des ganglions très enflammés.

– Anormalement ?

– Heu, dit Richard, le normal, vous savez...

Le soir, dans tous les cas, le concierge délirait et, à quarante degrés, se plaignait des rats. Rieux tenta un abcès de fixation. Sous la brûlure de la térébenthine, le concierge hurla : « Ah ! les cochons ! »

Les ganglions avaient encore grossi,

durs et ligneux au toucher. La femme du concierge s'affolait :

– Veillez, lui dit le docteur, et appelez-moi s'il y a lieu.

Le lendemain, 30 avril, une brise déjà tiède soufflait dans un ciel bleu et humide. Elle apportait une odeur de fleurs qui venait des banlieues les plus lointaines. Les bruits du matin dans les rues semblaient plus vifs, plus joyeux qu'à l'ordinaire. Dans toute notre petite ville, débarrassée de la sourde appréhension où elle avait vécu pendant la semaine, ce jour-là était celui du renouveau. Rieux lui-même, rassuré par une lettre de sa femme, descendit chez le concierge avec légèreté. Et en effet, au matin, la fièvre était tombée à trente-huit degrés. Affaibli, le malade souriait dans son lit.

– Cela va mieux, n'est-ce pas, docteur ? dit sa femme.

– Attendons encore.

Mais à midi, la fièvre était montée d'un seul coup à quarante degrés, le malade délirait sans arrêt et les vomissements avaient repris. Les ganglions du cou étaient douloureux au toucher et le concierge semblait vouloir tenir sa tête le plus possible éloignée du corps. Sa femme était assise au pied du lit, les mains sur la couverture, tenant doucement les pieds du malade. Elle regardait Rieux.

– Écoutez, dit celui-ci, il faut l'isoler et tenter un traitement d'exception. Je téléphone à l'hôpital et nous le transporterons en ambulance.

Deux heures après, dans l'ambu-

lance, le docteur et la femme se penchaient sur le malade. De sa bouche tapissée de fongosités, des bribes de mots sortaient : « Les rats ! » disait-il. Verdâtre, les lèvres cireuses, les paupières plombées, le souffle saccadé et court, écartelé par les ganglions, tassé au fond de sa couchette comme s'il eût voulu la refermer sur lui ou comme si quelque chose, venu du fond de la terre, l'appelait sans répit, le concierge étouffait sous une pesée invisible. La femme pleurait.

– N'y a-t-il donc plus d'espoir, docteur ?

– Il est mort, dit Rieux.

La mort du concierge, il est possible de le dire, marqua la fin de cette période remplie de signes déconcertants et le début d'une autre, relativement plus difficile, où la surprise des premiers temps se transforma peu à peu en panique. Nos concitoyens, ils s'en rendaient compte désormais, n'avaient jamais pensé que notre petite ville pût être un lieu particulièrement désigné pour que les rats y meurent au soleil et que les concierges y périssent de maladies bizarres. De ce point de vue, ils se trouvaient en somme dans l'erreur et leurs idées étaient à réviser. Si tout s'était arrêté là, les habitudes sans doute l'eussent emporté. Mais d'autres parmi nos concitoyens, et qui n'étaient pas toujours concierges ni pauvres, durent suivre la route sur laquelle M. Michel s'était engagé le premier. C'est à partir de ce moment que la peur et la réflexion avec elle commencèrent.

Cependant, avant d'entrer dans le détail de ces nouveaux événements, le narrateur croit utile de donner sur la période qui vient d'être décrite l'opinion d'un autre témoin. Jean Tarrou, qu'on a déjà rencontré au début de ce récit, s'était fixé à Oran quelques semaines plus tôt et habitait, depuis ce temps, un grand hôtel du centre. Apparemment, il semblait assez aisé pour vivre de ses revenus. Mais, bien que la ville se fût peu à peu habituée à lui, personne ne pouvait dire d'où il venait, ni pourquoi il était là. On le rencontrait dans tous les endroits publics. Dès le début du printemps, on l'avait beaucoup vu sur les plages, nageant souvent et avec un plaisir manifeste. Bonhomme, toujours souriant, il semblait être l'ami de tous les plaisirs normaux sans en être l'esclave. En fait, la seule habitude qu'on lui connût était la fréquentation assidue des danseurs et des musiciens espagnols, assez nombreux dans notre ville.

Ses carnets, en tout cas, constituaient eux aussi une sorte de chronique de cette période difficile. Mais il s'agit d'une chronique très particulière qui semble obéir à un parti pris d'insignifiance. A première vue, on pourrait croire que Tarrou s'est ingénié à considérer les choses et les êtres par le gros bout de la lorgnette. Dans le désarroi général, il s'appliquait, en somme, à se faire l'historien de ce qui n'a pas d'histoire. On peut déplorer sans doute ce parti pris et soupçonner la sécheresse du cœur. Mais il n'en reste pas moins que ces carnets peuvent fournir, pour une chronique de cette période, une foule de détails secondaires qui ont cependant leur importance et dont la bizarrerie même empêchera qu'on juge trop vite cet intéressant personnage.

(A suivre)

Mosquée

La grande Mosquée de La Mecque (1/2)

Al-Masjid Al-Hrâm, premier lieu saint de l'Islam

Masjid al-Haram (la Mosquée sacrée) est une mosquée de la ville de La Mecque en Arabie Saoudite, la plus grande du monde et le premier lieu saint de l'Islam. On trouve en son centre la Kaaba, dans laquelle est incrustée une pierre noire que les musulmans tentent de toucher au cours des Tawaf (circumambulations) durant leur pèlerinage (hajj).

Selon la croyance et la tradition islamique, la Kaaba a été construite par les anges, puis par Adam, le premier homme, qui l'a reconstruite. Abraham reconstruit la Kaaba avec l'aide de son fils Ismaël. La pierre noire qui provient du paradis est située sur le quatrième coin de la Kaaba. La mosquée a beaucoup évolué au fil du temps, les différents régimes musulmans y accordant une grande importance, mais elle est encore très peu étudiée, car elle semble avoir eu un impact limité sur l'architecture islamique. Son état actuel date pour une grande partie de la période ottomane.

S'étant vu refuser l'entrée dans la ville en 628 pour y effectuer un pèlerinage, le Prophète Mohamed parvient à y effectuer, l'année suivante, le rite du Tawaf, à l'occasion d'une trêve. En 630, après la reddition de la ville, il brise les idoles du temple, mis à part une Vierge à l'Enfant selon certains hadiths. C'est cette même année que la qibla, la direction de la prière, se fixe définitivement, passant de Jérusalem à la



Kaaba.

La première extension de la Mosquée fut réalisée vers l'an 638, sous le règne du second calife, Omar ibn al-Khattâb (634-644). Afin d'accueillir le nombre croissant des pèlerins, le calife Omar fit construire un mur de 1,5 mètre de haut autour de la

Kaaba afin de délimiter une zone de prière.

Durant le règne de son successeur, le calife Othmân ibn Affân (644-656), l'espace de prière fut agrandi, puis recouvert d'un toit en bois supportés par des colonnes et des arcs.

En 692, après que le calife omeyyade Abd al-Malik (685-705) eut reconquis La Mecque sur Ibn Zubayr, le gardien du lieu saint releva les murs extérieurs, recouvrit le plafond de teck et fit peindre d'or les colonnes.

Son fils Al-Walid ben Abd al-Malik (705-715) fit annexer une portion de terrain à la superficie de la Mosquée et rénova le bâtiment, en remplaçant le bois et en élevant des arceaux décorés de mosaïque sur des colonnes de marbre provenant d'Égypte ou de Syrie.

Le calife abbasside Abou Ja'afar Al Mansour (754-775) donna ordre d'adjoindre une vaste superficie à la Mosquée d'Al Haram et fit construire un couloir circulaire. Il fit doubler la taille de l'aile nord et l'ouest de la salle de prière et érigea le minaret de Bab al-Umra sur le coin nord-ouest.

En 776, en raison du nombre croissant des pèlerins, le calife Al-Mahdi (775-785) acheta lors de son pèlerinage les maisons situées entre la mosquée d'Al Haram et la Massa'a, qui furent ensuite détruites pour porter la superficie totale de la mosquée, centrée sur la Kaaba, à 120.000 coudées-carré, soit 196 mètres sur 142 mètres. Al-Mahdi fit également construire trois minarets couronnés de créneaux au-dessus des portes de Bab al-Salam, Bab Ali et Bab al-Wadi.

(A suivre)

Santé et bien-être

Consommer beaucoup de légumes pour limiter le risque d'accouchement prématuré

Des chercheurs australiens ont montré que les femmes ayant un désir d'enfant devraient adopter une alimentation riche en légumes traditionnels si elles veulent abaisser leur risque de donner naissance de façon prématurée.

Une équipe de l'Université du Queensland a suivi près de 3.500 femmes qui n'étaient pas enceintes en début d'étude et ont évalué leur alimentation au moyen de questionnaires.

Leurs résultats, relayés par la revue *American Journal of Clinical Nutrition*, ont montré qu'après avoir pris en compte des facteurs de mode de vie pouvant influencer sur les résultats, le fait de manger de nombreux légumes "traditionnels" (comme les carottes, le chou-fleur, le brocoli, la courge, le chou, les haricots verts et les pommes de terre) avant de tomber enceinte semblait abaisser le risque de naissance prématurée.

En revanche, aucun lien significatif n'a été trouvé entre l'alimentation avant la conception et leur risque de donner naissance à des bébés de faible poids.

"Les légumes traditionnels sont riches en antioxydants ou en nutriments anti-inflammatoires, qui jouent un rôle significatif pour réduire le

risque d'événements défavorables à la naissance", a expliqué le chercheur Dereje Gete.

"Les femmes dépendent de certains nutriments stockés comme le calcium et le fer avant la conception, lesquels sont critiques au développement du placenta et du fœtus."

"Adopter une alimentation saine après la conception du bébé pourrait s'avérer trop tard parce que les bébés sont entièrement formés à la fin du premier trimestre."

Ces résultats pourraient avoir leur importance car les naissances prématurées (qui surviennent avant 37 semaines de grossesse) sont la principale cause de décès à la naissance de bébés australiens et peuvent avoir des implications sur la santé des enfants sur le long terme. Les naissances prématurées affectent 8,5% des naissances par an en Australie, un chiffre qui est en progression.

"Les personnes nées prématurément doivent faire face à un plus grand risque de maladies chroniques et métaboliques à l'âge adulte, ainsi qu'à un moins bon développement cognitif et académique", précise le co-auteur Gita D. Mishra.



Recettes

Chorba tunisienne au poulet (tchicha)

Ingrédients:

- 2 cuisses de poulet
- 1 oignon
- 3 càs d'huile d'olive
- 3 gousses d'ail
- 4 tomates fraîches et surtout bien mûres
- 1/4 de botte de persil frais haché
- Une poignée de pois chiches trempés la veille
- Une petite càc d'harissa
- 1 càc de coriandre en poudre
- 1 càc de piment rouge en poudre
- 2 càc de ras el hanout
- 1 càc de carvi
- 1 à 2 grosses càs de concentré de tomate
- 100 gr de céleri
- 1 piment (facultatif)
- 200 gr de graines d'orge (2 à 3 poignées environ)

Préparation:

Mettre les cuisses de poulet nettoyées dans un faitout

Puis ajouter le ras el hanout, la coriandre et le piment en poudre, ainsi que le carvi

Râper ensuite par dessus l'oignon ainsi que les tomates et verser l'huile d'olive

Et ajouter les pois chiches trempés la veille, le céleri et persil haché, le concentré de tomate et l'harissa

Faire revenir sur feu doux pendant cinq minutes puis saler et poivrer et ajouter un peu d'eau si besoin

Verser ensuite 2 litres d'eau et couvrir

Puis laisser cuire 30 à 40 minutes sur feu moyen

A mi-cuisson ajouter le piment si vous aimez

Oter ensuite le couvercle

Et verser les graines d'orges puis laisser cuire 10 à 15 minutes

Rectifier l'assaisonnement et servir bien chaude.



Salade de pâtes coquillettes sauce onctueuse



Ingrédients:

- 250 gr de coquillettes
- 1 tomate
- 1 petit poivron vert
- 1/2 concombre
- 1 petit saucisson de bœuf ou une boîte de thon
- 1 petite boîte de maïs
- 3 œufs durs
- Des olives vertes
- Sel/poivre
- Epices spécial salade (ciboulette, persil, basilic...)
- 1 càc d'ail en poudre

Pour la sauce:

La vinaigrette aux herbes ou sauce onctueuse pour salade et crudité

Préparation:

Commencer par faire bouillir les pâtes dans l'eau bouillante additionnée d'une cuillère à soupe de gros sel

Puis suivre les indications pour le temps de cuisson et rincer et égoutter

Couper ensuite la tomate, le concombre, le saucisson et le poivron en petits cubes

Puis les mélanger avec les pâtes

Ajouter aussi le maïs rincé et égoutté

Puis saupoudrer d'épices et napper de sauce de votre choix.

Et décorer avec des œufs puis saupoudrer d'herbes fraîches ou sèches comme la ciboulette, basilic ou le persil

Les chaînes marocaines s'accaparent plus de 75% de l'audience en prime-time

La chaîne de télévision nationale 2M a annoncé lundi avoir réalisé, en ce début du mois sacré de Ramadan, des audiences "exceptionnelles", avec une part d'audience en prime-time de 55%. Les chaînes publiques marocaines (SNRT et 2M) accaparent plus de 75% de l'audience en prime-time, marquant ainsi la large préférence des Marocains pour le produit national, a indiqué 2M dans un communiqué, notant que les 25% restants sont répartis entre la totalité des chaînes satellitaires (soit + de 1.000 chaînes).

Avec une programmation qui met à l'honneur la production et les talents marocains, 2M "propose dans sa grille ramadanesque pas moins de 4 séries marocaines inédites quotidiennes, deux séries hebdomadaires, plusieurs téléfilms, des capsules humoristiques, des capsules

de culture générale et enfin, tous les jours plus d'une vingtaine de capsules de sensibilisation et de solidarité en ces temps de coronavirus", ajoute le communiqué.

Deux émissions de 2M ont d'ores et déjà réalisé des "records historiques" d'audience, a relevé la même source, soulignant que l'épisode de la caméra cachée "Mchiti fiha", qui a été tourné dans une réserve d'animaux sauvages au Sénégal, a été suivi par 14,5 millions de téléspectateurs, alors que la série "L'coopérative", qui raconte le quotidien des femmes d'une coopérative au Moyen-Atlas, a été regardée par 12,4 millions de téléspectateurs. "Il s'agit des deux plus hauts scores d'audience jamais réalisés depuis la mise en place de la mesure d'audience électronique au Maroc en 2008", a indiqué la deuxième chaîne.



La série marocaine "Sir almad-foune", diffusée quotidiennement à 20:30, a réalisé une audience de 7,3 millions de téléspectateurs, a poursuivi la même source, faisant savoir que la capsule de jeu de culture générale "fine ghadi", animée par Taliss et Bassou et diffusée à 20:20 quotidiennement, a réalisé 9,4 millions de téléspectateurs, contre 5,8 millions de téléspectateurs pour la capsule de comédie "allo Mmi" qui raconte le quotidien "confiné" d'un jeune et sa mère, interprétés par Eko et Nezha Regragui.

10,7 millions de téléspectateurs ont regardé l'émission de solidarité "Testah-lou koul khir", diffusée avant la rupture du jeûne et dans laquelle des animateurs de 2M vont à la rencontre de Marocains faisant preuve de générosité et de solidarité en ces temps difficiles, note le

communiqué, faisant observer que le programme religieux quotidien "Addine wa Nass" a été suivi par 7,9 millions de téléspectateurs et l'émission "question sur coronavirus", animée par Salaheddine Ghomari, par plus de 5 millions de citoyens.

La série marocaine "Al Irt" (l'héritage), programmée tous les jours à 22:10, a rassemblé 5,9 millions de téléspectateurs et la série marocaine diffusée quotidiennement à minuit "Alghariba" a convaincu 4,1 millions de téléspectateurs, assure la deuxième chaîne 2M, précisant que 7,1 millions de Marocains ont suivi le prime hebdomadaire de Hassan Lfed "tendances", diffusé chaque dimanche à 22:30, tandis que 7 millions ont regardé la série hebdomadaire "Korsa" de Abdallah Ferkouss, programmée à 23h.

Des stars de l'opéra appellent à aider le lyrique, art "fragile"



Deux stars mondiales de l'opéra, Jonas Kaufmann et Ludovic Tézier, ont exhorté lundi le public à soutenir cet art "fragile" face à la "catastrophe" des théâtres fermés en raison du Covid-19, dans une pétition publiée lundi.

M. Kaufmann, considéré comme le plus grand ténor de sa génération, et M. Tézier, baryton français de renommée internationale, ont appelé le public à signer cette pétition sur change.org pour apporter son "appui fondamental au présent et à l'avenir du monde lyrique, et, au-delà, à toutes les professions du spectacle vivant, gravement menacées". Ils l'ont prié d'exprimer son "adhésion à l'idée d'une société où le beau et la culture ne doivent pas disparaître et d'une Europe qui a le devoir de pérenniser le plus beau legs de sa propre civilisation: l'Art". La pétition rappelle aussi que les multiples productions lyriques diffusées actuellement sur les télévisions et plateformes à titre gratuit "ne sont qu'un expédient face à l'ampleur de la catastrophe que représente l'annulation en série, sans compensation, de tous les contrats artistiques". "L'art lyrique est consubstantiel à ces 'planches' que deux millénaires n'ont pas usées, et la digitalisation ac-

tuelle, pour réconfortante qu'elle soit, n'est, malgré cela, qu'un succédané magnifique à une émotion fragile. Nous, artistes, sommes fragiles, l'opéra est fragile", ont souligné les deux chanteurs.

A travers le monde, maisons d'opéra, théâtres et salles de concert muselés par le coronavirus jusqu'à nouvel ordre et toujours dans le flou quant à la réouverture appellent les gouvernements et les publics à l'aide. Alors que les subventions culturelles étaient déjà à la baisse depuis quelques années dans plusieurs pays européens, les scènes craignent davantage de coupes dans l'aide publique post-épidémie. A cela s'ajoute la question de savoir si en septembre, le public d'opéra et de théâtre sera au rendez-vous.

Aux Etats-Unis, où les aides publiques à la culture sont quasi-inexistantes, de nombreux théâtres et maisons d'opéra font face à une menace existentielle. La plus importante maison d'opéra américaine, le Metropolitan Opera, accuse à lui seul des pertes de l'ordre de 60 millions de dollars en raison des annulations. Samedi, la maison a organisé un gala virtuel avec une quarantaine de chanteurs lyriques confinés à travers le monde, dont M. Kaufmann.

Michelle Obama, vedette d'un nouveau documentaire sur Netflix



Michelle Obama est la vedette d'un nouveau documentaire qui sera diffusé la semaine prochaine sur Netflix, consacré à la tournée mondiale de promotion de ses mémoires, a annoncé lundi la plateforme de streaming.

"Devenir", le même titre que le livre de l'ex première dame américaine, sera disponible le 6 mai sur Netflix. Il raconte "les histoires des gens formidables que j'ai rencontrés après la publication de mes mémoires", a écrit sur Twitter Mme Obama. "Durant ces

temps difficiles, j'espère que ce film vous inspirera et vous donnera de la joie", ajoute-t-elle. Le livre "Devenir" avait été un succès phénoménal en 2018, s'arrachant à plus de deux millions d'exemplaires en Amérique du Nord en seulement deux semaines. Michelle Obama en avait fait la promotion dans 34 villes et la cinéaste Nadia Hallgren l'avait suivie dans ce périple plusieurs mois durant pour réaliser ce documentaire.

Le film s'intéresse à l'état d'esprit de

Mme Obama "à ce moment précis et à la façon dont elle regarde tout son parcours de vie, pas seulement les années passées à la Maison blanche", explique Nadia Hallgren.

Le documentaire est produit par Higher Ground, la société de production créée par Barack et Michelle Obama, qui a déjà à son actif le documentaire "American Factory" sur la réouverture, dans la douleur, d'une usine automobile du Midwest rachetée par un milliardaire chinois.

Bouillon

de culture

Fashion week

"Consciente des changements radicaux" induits par l'épidémie de coronavirus, la maison du luxe Saint Laurent se retire du calendrier des Fashion weeks de 2020 et présentera les collections à son rythme, a annoncé lundi son directeur artistique Anthony Vaccarello. "Saint Laurent ne présentera pas ses collections dans le cadre des calendriers officiels de l'année 2020", annonce le créateur belge sur Instagram dans un message sur fond de la tour Eiffel scintillante, cadre traditionnel des défilés de la maison courus par les célébrités. Face à l'évolution de la pandémie de coronavirus, la semaine du prêt-à-porter homme et celle de la haute couture prévues en juin-juillet à Paris ont été annulées. Aucune décision n'a été prise sur la semaine du prêt-à-porter femme en septembre. "Saint Laurent décidera de son agenda et ses lancements suivront un plan optimiste guidé par les besoins de la créativité", souligne Anthony Vaccarello. Rythme effréné des quatre Fashion weeks annuelles, surproduction, investissements énormes dans des défilés qui durent 10 minutes: les maisons de mode réfléchissent à l'après épidémie. "Conscient des changements radicaux" induits par cette crise majeure, Saint Laurent "prend la décision de repenser son approche au temps" en privilégiant "le rapport aux personnes et à leur quotidien".



Un festival virtuel sur YouTube en partenariat avec Cannes, Venise et Berlin



Vingt festivals de cinéma de premier plan, notamment Cannes, Venise, Berlin ou Toronto, vont participer à un événement virtuel qui offrira gratuitement des films sur YouTube, a annoncé lundi le festival américain de Tribeca, partenaire, dans un communiqué. Le festival "We Are One: A Global Film Festival" (nous sommes un: un festival mondial du film) se tiendra du 29 mai au 7 juin en ligne et proposera des longs métrages, des courts métrages, des documentaires, de la musique et des tables rondes virtuelles. Le programme exact n'est pas encore connu. Les organisateurs ont indiqué que le contenu serait un mélange de films nouveaux et anciens.

Initialement prévu du 12 au 23 mai, le festival de Cannes avait envisagé un report à fin juin, mais les autorités françaises ont depuis interdit tous les rassemblements jusqu'à mi-juillet. Ses organisateurs

ont indiqué qu'il pourrait prendre de nouvelles "formes". Les sections parallèles du festival de Cannes ont, elles, annulé leur édition 2020. Une partie du produit du festival sera versée à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi qu'à des associations caritatives ont annoncé les organisateurs.

Les internautes qui se rendront à l'adresse [YouTube.com/weareone](https://www.youtube.com/weareone) pour visionner du contenu pour faire, eux aussi, un don à des associations. "On parle souvent du rôle que peuvent jouer les films pour inspirer et réunir les gens au-delà des frontières, pour aider à apaiser le monde", a commenté la directrice générale du festival de Tribeca, Jane Rosenthal, citée dans le communiqué. "Le monde entier a besoin d'apaisement en ce moment", a ajouté celle qui a cofondé le festival avec l'acteur Robert De Niro et l'entrepreneur Craig Hatkoff.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

HAUTEUR	GÉNÉRAL MAURE	BALAI PARTIE DU MONDE	ROMAINS	LUMIÈRE VIVE	POINT IMAGINAIRE	ÉLIMÉ	ARTICLE INDEFINI	PENSER COMME DESCARTES
RONRONNER						TRANSPIRE		
LETTRES DE RABAT	SURPLUS							
EXPRIME LA SURPRISE		SYMBOLE DU NEON	ARTICLE ANNONCE SON DÉPART			À LA MODE	TERME CHOISI	CABOCHES
OMNIPRATICIEN								
BIÈRE ANGLAISE			ASTATE POIVRADE			CIEL AMATEUR PASSIONNÉ		SÉPARÉS
LETTRES DE NAPLES		PRONOM NE VAUT RIEN		SPECTACLE		FIN DE MALADIE		
BIENSÉANCE CUBE								
		LA FIN DU JOUR MÉTAL		ARTICLE INDEFINI		À L'ENVERS GRECQUE		
MÉTAMORPHOSE	GOSSARD ROI DE POLOGNE							SECRETÉ
			QUARTIER DE RIYAD	TÊTE D'ÉCURIEUIL		DONNE LE CHOIX	ET LE RESTE NAZI	
RÉCHAUFFÉS CONNU							LE BOUT DE LA LANGUE	
		INCOHÉRENTES						

Solution mots flechés d'hier

MESURE	GARDIEN DE LA PAÏE	CAUSE TOUJOURS	SANS OBJET FIN DE VERBE	I	LETTRES DE DROUON	R	TUYAU	QUESTION DIFFICILE	LA FIN DU JOUR	À LA MODE	REMIS À SA PLACE
RETENU	CARTON	COR	TIRE-FOND	R	CONSERVATEUR	SEL	LIASON INCORRECTE	PARÉ	ORNÉ	REPRODUCTIONS VISUELLES	INACTIF
NAVALE	POTIN	ION	PARTIE DE LA ROTE	I	MIS EN CIRCULATION	EMIS	BÊTE À PART				
MASSAGE	NET	ION	ATOME ÉPOUSE D'OSIRIS		EXERCER UNE ACTION EN NOIR	AGIR	ENZYMES BON VENT				
AIT	NO	SIAMOISE	FORME D'ÊTRE	ÔTE POUR QUÉ		ENLEVE					
GRIFFE	RAS	INGENUE	RELÈVE PEU PINGRE		QUARTIER DE GÈNES	Z	VENUE AU MONDE				
ET	ENTENTE	UNE									

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbaria

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardji

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secréariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sabnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
5ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Plante aromatique
- 2- Organes femelles – Personnel
- 3- Nickel – Candide
- 4- Redoutable
- 5- Il cerne le lagon – Fiable
- 6- Démence – Intentai
- 7- Génisse – Chemin pastoral
- 8- Explosif – Vielle strophe
- 9- Abandonnée
- 10- Localisée – Abréviation de commerce

VERTICALEMENT

- 1- Politesses conventionnelles
- 2- Aéronautique
- 3- Amon – Fameux charpentier – Trois d'étudiant
- 4- Sonals – Gagné
- 5- Bay-window – Crochet
- 6- Roi de théâtre – Greffée
- 7- Continent – Vedette
- 8- Mange (Se ...)
- 9- Eelos – Perdit de l'eau – Indicateur
- 10- Homologuées

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	M	E	S	T	R	I	E	L
2	A	P	A	N	A	G	E		M	I
3	L	I	T	S		V	A	R	I	E
4	A	L	E	A	S		L	U	N	E
5	M	O	R	B	I	D	I	T	E	
6	A	G	I	L	E		S		M	R
7	N	U	E	E	S		E	M	M	A
8	D	E	L		T	A	S		E	T
9	R		L	U	E	S		A	N	E
10	E	R	E	S		E	P	A	T	E

Grilles de sudoku

Facile

		4	8	1			6	
7		6				5	8	
		8		7	3	1		
		9		3		5		
1	5		6	4		8	3	
	4		1		2			
	7	1	2		8			
6		5				1	4	
	8			7	1	6		

Moyen

4			5		7			1
8	7	3		1		6		
		1						
7			4				8	
6	2	9		3	1		4	
	3		2				6	
						4		
	8		5			9	6	7
3		6	4					8

Difficile

			4	7			6	
	4					3	7	5
8	6			5				
	2	6		8				
3							7	
				3	5	8		
			6			4	1	
5	9	1				2		
	8			1	2			

Expert

5				7		6		
9			1				3	
	7							
7	4		8			3		
			9	2				
	6			4		2	8	
						1		
4				5				9
	8	2						4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	3	5	9	2	6	7	1	8
9	7	8	3	1	4	5	2	6
6	2	1	8	5	7	3	4	9
2	8	9	4	7	3	6	5	1
7	5	4	2	6	1	9	8	3
1	6	3	5	8	9	4	7	2
3	9	2	1	4	5	8	6	7
5	1	6	7	9	8	2	3	4
8	4	7	6	3	2	1	9	5

Moyen

1	8	9	7	6	3	5	4	2
3	2	5	1	8	4	6	7	9
6	7	4	9	5	2	3	8	1
2	9	6	5	3	8	4	1	7
4	1	7	6	2	9	8	5	3
5	3	8	4	1	7	9	2	6
8	6	2	3	7	5	1	9	4
9	5	1	2	4	6	7	3	8
7	4	3	8	9	1	2	6	5

Difficile

7	2	8	4	3	6	5	9	1
6	1	9	5	7	8	2	4	3
5	4	3	2	1	9	6	7	8
8	5	4	7	2	1	3	6	9
1	7	6	9	5	3	8	2	4
9	3	2	6	8	4	7	1	5
4	9	5	3	6	7	1	8	2
2	6	1	8	9	5	4	3	7
3	8	7	1	4	2	9	5	6

Expert

1	2	9	3	8	5	4	6	7
5	7	4	6	2	1	8	9	3
3	8	6	7	9	4	5	2	1
7	9	3	2	4	6	1	8	5
4	1	5	8	3	9	2	7	6
2	6	8	5	1	7	9	3	4
8	5	2	4	7	3	6	1	9
6	3	1	9	5	8	7	4	2
9	4	7	1	6	2	3	5	8

«Z & Y CONSTRUCTION» SARLAU

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 28/02/2020 il a été constitué une Société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :
-Objet Social : ENT DE CONSTRUCTION METALLIQUES CHAUDRONNERIE OCCIPANT MOIS DE DIX PERSONNES , ENT DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
-Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1 ER ETG APPRT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. MOUTIB AZZOUZ... 100 000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Mr. MOUTIB AZZOUZ, gérant associé unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 27/04/2020 Sous le N°511 III- La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25395 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 27/04/2020.

N° 3556/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES
DE L'ATLANTIQUE SUD
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/CPMAS/2020
Le 15 Juin 2020 à 10h30min, il sera procédé, au bureau de président de la Chambre des Pêches Maritimes de l'atlantique Sud, sise à avenue Mohamed Fadel Essamlali-DAKHLA BP 251, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 01/CPMAS/2020, concernant l'équipement et installation de fermes aquacoles au profit des jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla Oued Eddahab - Zone Lassarga et Tinighir-

en deux lots séparés.
Lot n° 1 : Equipement et installation d'unités de culture pour 25 projets d'aquaculture au niveau du site de Lassarga
Lot n° 2 : Equipement et installation des structures de conchyliculture pour 31 projets au niveau du site de Tinighir
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise à la même adresse citée ci-dessus.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot I : Trois cent cinquante Mille Dirhams (350 000 .00 Dhs) ;
 - Lot II : Quatre cent cinquante Mille Dirhams (450 000,00 Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot I : Douze millions cinq cent mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (12 500 000,00 Dhs TTC) ;
- Lot II : Quinze millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (15 267 440,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud à l'adresse avenue Mohamed Fadel Essamlali-DAKHLA BP 251 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les déposer, par voie électronique au portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°20-14 du

04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons et les enveloppes contenant les documentations techniques exigées doivent être déposés, pour chaque lot, au siège de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud (à la même adresse indiquée ci-dessus), au plus tard le jour ouvrable précédant la date indiquée pour la séance d'ouverture des enveloppes (avant 16h30).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5et 6 du règlement de la consultation.

N° 3557/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES
DE L'ATLANTIQUE SUD
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/CPMAS/2020
Le 16 Juin 2020 à 10h30min, il sera procédé, au bureau de président de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise à avenue Mohamed Fadel Essamlali - DAKHLA BP 251, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 02/CPMAS/2020, concernant l'acquisition des barges aquacoles équipées de moteurs hors-bord au profit des jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla oued Eddahab - zone Lassarga et Tinighir- en deux lots :

Lot n° I : Acquisition de 33 barges aquacoles (4.50m à 5.50m de long) à fond plat ou de type catamaran en polyester et de 33 moteurs hors-bord de 15 cv
Lot n° II : Acquisition de 3 barges aquacoles (11.50m à 12.50m de long) à fond plat ou de type catamaran en polyester et de 6 moteurs hors-bord de 25 cv
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise à la même adresse citée ci-dessus.
Il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot I : Soixante-et-onze Mille Dirhams (71 000,00 Dhs) ;
 - Lot II : Quarante-quatre Mille Dirhams (44 000,00 Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot I : Deux millions quatre cent trente-six mille sept cent vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (2 436 720,00Dhs TTC) ;
- Lot II : Un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 698 320,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud à l'adresse avenue Mohamed Fadel Essamlali-DAKHLA BP 251 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les déposer, par voie électronique au portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les enveloppes contenant les documentations techniques exigées doivent être déposées, pour chaque lot, au siège de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud (à la même adresse indiquée ci-dessus), au plus tard le jour ouvrable précédant la date indiquée pour la séance d'ouverture des enveloppes (avant 16h30).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5et 6 du règlement de la consultation.

N° 3558/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DEPARTEMENT DE LA PÊCHE MARITIME
CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES
DE L'ATLANTIQUE SUD
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/CPMAS/2020

Le 16/06/2020 à 16 h 00 mn, il sera procédé, au bureau du Président de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise av. Mohamed Fadel Essamlali, Dakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 03/CPMAS/2020, concernant l'acquisition de radiobalises de localisation des sinistres des barques de la pêche artisanale opérant en Atlantique Sud, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise à la même adresse citée ci-dessus.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 160.000,00 Dhs (Cent Soixante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 27 189 124,20 Dh TTC (Vingt sept million cent quatre vingt neuf mille cent vingt quatre Dirhams et vingt Centimes Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Président de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise av. Mohamed Fadel Essamlali, Dakhla. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposés, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons ainsi que les plis contenant la documentation technique exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés, au siège de la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Sud, sise à Dakhla, au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis (à 16h00).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3559/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Centre
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi

AVIS RECTIFICATIF de l'avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020/DPEFLCD/SAFI

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi informe le public que la date prévue pour l'ouverture des plis est reportée au **01/06/2020 à 10h00 au lieu du 07/05/2020 à 10h00.**

L'estimation du maître d'ouvrage pour le lot 3 est modifié comme suit :

Lot n°3 : QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX DHS (421 956,00 dhs).

Le reste est sans changement

N° 3555/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CONSEIL PROVINCIAL

Avis rectificatif

Le Président du conseil provincial de Midelt porte à la connaissance du public que l'estimation de l'AOO n° : 04/BP/2020 relatif aux **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES INTERNES ET DES RUES D'AGHALOU, PROVINCE DE MIDELT.** A été modifiée comme suite : 1 501 062.60 dhs, au lieu de 1 235 748.00 dhs.

N° 3554/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime, de
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture
de l'Oriental Oujda
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DES PRIX
EN SEANCE
PUBLIQUE
N° 10/DRAO/2020
Le 10/06/2020 à 10
heures, il sera procédé au
siège de la Direction Ré-
gionale de l'Agriculture
de l'Oriental à Oujda à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres sur
offres de prix relatif à L'
Achat de 35 500 quintaux
d'orge subventionnée
pour l'alimentation du bé-
tail au profit des éleveurs
y compris le chargement,
le transport et la livraison
aux chefs-lieux des com-
munes territoriales et/ou
sièges des coopératives re-
levant de la zone d'action
de la Direction Régionale
de l'Agriculture de
l'Oriental - Oujda en lot
unique ;
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de service de la logistique
de la Direction Régionale
de l'Agriculture de
l'Oriental à Oujda Bd
LOUJIDI Moustapha,
Route AOUINT ESSRAK
BP 704 Oujda, il peut être
également téléchargé à
partir du portail du
marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.
- le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 60 000,00 dirhams
(Soixante mille dirhams)
TTC.

-l'estimation des couts des
prestations est de : (2 485
000,00 DHS) deux mil-
lions quatre Cent quatre
vingt cinq mille Dirhams
TTC.
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n° 02-12-349 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cuse de réception, au
bureau précité Bd LOU-
JIDI Moustapha, Route
AOUINT ESSRAK BP
704 -Oujda ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secré-
tariat de la Direction
Régionale de l'Agricul-
ture de l'Oriental à Oujda.
-Soit les transmettre par
voie électronique dans les
conditions prévues à l'ar-
rêté du Ministre de l'Eco-
nomie et Finances 14.20
du 4 septembre 2014.
- soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 07 du ré-
glement de Consultation.
N° 3560/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département
des Eaux et Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre

la Désertification du
Sud Ouest
Direction Provinciale
des Eaux et Forêts
à la Lutte Contre
la Désertification
de Taroudannt
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N° 08/2020 DREFLCD-
SO/DPEFLCD.37
Le Vingt et un (21) du
mois de Mai 2020 à dix
heures (10h), il sera pro-
cédé dans le bureau de
Mr. le Directeur Provincial
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation de Taroudannt à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'Appels d'Offres sur
offres de prix , pour l'exé-
cution des travaux de ré-
génération de thuya sur
une superficie de 50 ha
dans le périmètre de
Taourda, Commune Terri-
toriale d'Ouneine, Pro-
vince de Taroudannt, en
lot unique.
Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré du bu-
reau de la comptabilité de
la Direction Provinciale
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation de Taroudannt, il
peut être, également, télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics de
l'Etat à partir de l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublic.gov.ma;
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de vingt-cinq mille
(25.000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de un million
deux cents Dirhams (1
000200,00dh).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cuse de réception au
bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
de la comptabilité de la
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifi-
cation de Taroudannt ;
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Conformément à l'article
7 de l'arrêté du ministère
de l'économie et des fi-
nances n°20-14 du 8 di-
Kaada 1435 (4 septembre
2014), les concurrents
peuvent, soit transmettre
leurs dossiers par voie
électronique au maître
d'ouvrage, soit les dépo-
ser sur support papier
dans les conditions pré-
vues par l'article 31 du dé-
cret n°2-12-349 susvisé.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 6 du ré-
glement de consultation.
Dans le dossier technique,
seul est exigée la présen-
tation d'une copie certi-
fiée conforme à l'original
du certificat de qualifica-
tion et de classification
des entreprises interven-
nant dans le secteur fores-
tier délivrée par le
Département des Eaux et
Forêts.
Secteur demandé : 1.

Qualification demandée :
1.4
Catégorie minimale de-
mandée : 4.
Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent
fournir le dossier tech-
nique tel que prévu par le
règlement de consulta-
tion.
N° 3561/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA
SANTÉ
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIALE DE TATA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2020/DMST
AVIS D'APPEL
D'OFFRES RESERVE
AUX PME
Le 12/05/2020 à 10 heures
; il sera procédé, dans la
salle des réunion de la Dé-
légalation du Ministère de
la Santé à la Province de
TATA, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix concernant l'achat de
matériel et mobilier de
bureau destiné au centre
de santé urbain 1er ni-
veau OULED HLAL à la
commune de Foum-
Zguid, province de Tata.
Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré au bu-
reau des marchés de la
Délégation du Ministère
de la Santé à la Province
de TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 2 000,00 dh (Deux
Milles Dirhams)
L'estimation des couts des

prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :
230.464,80 dhs TTC (Deux
Cent Trente Mille Quatre
Cent Soixante Quatre Di-
rhams Quatre-VingtCenti-
mesTTC)
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29, 31 et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;
- Soit les transmettre, par
voie électronique confor-
mément aux dispositions
de l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435
(4 septembre 2014) relatif
à la dématérialisation des
procédures de passation
des marchés publics.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les documents techniques
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offres doivent être
déposés au bureau des
marchés de la Délégation
du Ministère de la Santé à
la Province de TATA à
l'adresse sus indiquée a-
vant le 11/05/2020 à 16
heures 30min.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 4 du ré-
glement de consultation.
N° 3562/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture
du Coran + Hadith
Assaim
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Ichaa
Mamlaka
08.10 : Amoudou
09.10 : Fin ghadi bya
09.40 : Moudawala
10.30 : Wala Aalik
11.00 : Doumoue
Warda
11.30 : Achahida
13.00 : JT en Français
+ JT en Espagnol
13.50 : Oyoun Gaima
14.20 : Hadith
Assaim
14.30 : Al Massira
Korania
15.00 : Aandi Soual
Covid 19
15.30 : JT en Arabe
+ JT en Amazigh
16.20 : Nafahat
Ounss Marocains
vivant à l'Etranger
17.15 : Dourous
Hassania
17.55 : Nhar
Mabrouk
18.10 : Oussrati
19.15 : Al Maghreb
+ Douaa
19.20 : Amdah
Nabaouiya
19.35 : Sitcom Serba
20.15 : Souhlifa
20.25 : Yakout
et Aanbar
21.30 : JT Principal
22.30 : Kadyat
Omr - Inédit
00.30 : Dernier
bulletin
d'information
01.00 : Double v - R
02.30 : Doumoue
Warda
03.00 : Al Massira
Korania - R
03.30 : Amdah
Nabaouiya - R
04.20 : Moudawala
- R
05.10 : Ichaa
Mamlaka - R
06.10 : Amoudou - R

05:55:00 : CORAN AVEC
LAUREATS MAWAHIB TAJWID
AL QOR'AN
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : BEST OF SABAHYAT 2M
07:30:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
08:05:00 : AL BARLAMANE
WA ANNASS
08:35:00 : MAGAZINE : POP UP
09:05:00 : STUDIO LIVE :
RIBAB FUSION
09:55:00 : MCH'HIWA
MA3A CHOUMICHA
10:00:00 : FEUILLETON :
TAMAN AL HOUB
10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:00:00 : MAGAZINE :
SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : ACHOUA3
WA AL JAMILA
13:55:00 : NEWS : ECO NEWS
14:05:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:20:00 : FEUILLETON :
HOUB A3MA
16:15:00 : 3ALAQAT KHASSA
17:40:00 : JUST FOR LAUGHS
18:05:00 : DESSINS ANIMES
18:15:00 : 3ICH NHAR TASMA3
KHBAR : LE COMMANDANT

COUSTEAU
18:25:00 : MAGAZINE :
CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:35:00 : MAGAZINE : POP UP
18:45:00 : FEUILLETON
19.11 Al Maghreb + Douaa
19:40:00 : FEUILLETON : FADILA
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:40:00 : BULLETIN METEO
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE :
LAHBIBA OUMMI
22:40:00 : MAGAZINE : 2M MAG
23:30:00 : FEUILLETON :
FORSA TANIYA
00:20:00 : FEUILLETON : FADILA
00:50:00 : MAGAZINE :
HADIT MA3A ASSAHAF
01:50:00 : MAGAZINE :
RACHID SHOW
03:05:00 : FEUILLETON :
AL YATIMA
03:55:00 : FEUILLETON :
ACHOUJA3 WA AL JAMILA
04:25:00 : MAGAZINE :
SAHATNA JMI3
04:55:00 : MAGAZINE : TOUBKAL
05:30:00 : DOCUMENTAIRE :
LES ARTS TRADITIONNELS :
LE PLATRE

05h00 MATINALE
RADIO AR
07h00 Matinales Infos
08h00 « Sabahiyat l Akhbar »
10h00 Matinales Infos
(rediff.)
11h05 Emission
« Khbar Nass »
12h05 Emission
« Binatna »
13h00 « Madar L akhbar »
13h35 « Lahdat Qarar »
15h05 Emission « L'match »
16h00 Edition AR (16-17h)
17h05 Emission « Hyati »
18h05 Emission « Binatna »
19.11 Al Maghreb
+ Douaa
19h15 Soir Infos fr
20h00 « Ghorfat l akhbar »
22h05 Emission
« Azmat Hiwar »
23h00 « Soir Infos ar »
00h05 " Lmatch "